

Le 26 novembre 2014

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Edouard à Plessisville, le 26 novembre 2014 à 9 h, sont présents:

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	844	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 433	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 672	2	M <sup>me</sup> Geneviève Ruel représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	712	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 727	2	Guy Fortier maire suppléant	Présent
St-Ferdinand	2 102	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	512	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	686	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 802	5	Gaétan Blier maire suppléant	Présent
Ville de Princeville	5 892	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	470	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Assermentation : Monsieur Guy Fortier, maire suppléant de la Paroisse de Plessisville, est assermenté et signe son serment d'office.

#### Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
  - 1.1 Appel des conseillers
  - 1.2 Assermentation
- 2.0 Résolution autorisant le Préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour

Le 26 novembre 2014

- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du Conseil du 15 octobre 2014
- 5.0 Suivi de la séance régulière du Conseil du 15 octobre 2014
- 6.0 Prévisions budgétaires 2015
  - 6.1 Adoption du règlement n° 339 concernant les prévisions budgétaires 2015 (Dossier 14-3945)
- 7.0 Administratif :
  - 7.1 Orientation de la MRC de L'Érable face à l'exercice de la compétence en développement économique
  - 7.2 Pacte rural 2014 – 2019
    - 7.2.1 Adoption du plan de travail
    - 7.2.2 Adoption du plan d'action 2014 – 2015
  - 7.3 Sommes réservées pour le maintien des projets régionaux issus du Pacte rural
  - 7.4 Engagement de la MRC pour le renouvellement de l'entente de développement culturel 2015 – 2017
  - 7.5 Présence des représentants de ORAPÉ relativement à l'état de la situation de la collecte des encombrants
  - 7.6 Début des travaux de révision du Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR)
  - 7.7 Financement du plan de communication pour la gestion des matières résiduelles
  - 7.8 Modification à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de L'Érable – Ajout d'une municipalité
  - 7.9 Adoption du règlement n° 340 décrétant l'augmentation du fonds de roulement de la MRC de L'Érable
  - 7.10 Adoption du plan de développement en transport collectif de la MRC de L'Érable
  - 7.11 Conseil itinérants – avril et septembre
  - 7.12 Calendrier des séances du conseil de la MRC de L'Érable pour l'année 2015
  - 7.13 Calendrier des séances du comité administratif de la MRC de L'Érable pour l'année 2015

Le 26 novembre 2014

- 7.14 Déboursés FSTD :
  - 7.14.1 Mont Apic
  - 7.14.2 Centre aquatique régional de L'Érable
- 7.15 Parc linéaire des Bois-Francis :
  - 7.15.1 SOS / Route verte
  - 7.15.2 Programme d'aide à l'entretien de la Route verte
- 7.16 Embauche d'une pompière
- 7.17 Promotion de pompiers

8.0 Rapport mensuel des rencontres

Commission stratégique

- 8.1 Commission d'aménagement
- 8.2 Comité CLD
- 8.3 Comité Sommet MRC
- 8.4 Comité Table des préfets

Commission sociale

- 8.5 Comité développement social
- 8.6 Comité Arthabaska – Érable en forme
- 8.7 Comité transport collectif et adapté
- 8.8 Comité politique familiale
- 8.9 Comité pacte rural

Commission récréotouristique

- 8.10 Comité culture
- 8.11 Comité tourisme
- 8.12 Comité Mont Apic
- 8.13 Comité Centre aquatique régional de L'Érable
- 8.14 Comité Parc linéaire des Bois-Francis
- 8.15 Comité Table de concertation des véhicules hors route

Commission forêt

- 8.16 Comité Parc régional des Grandes-Coulées
- 8.17 Comité CRRNT
- 8.18 Comité Agence forestière des Bois-Francis

Commission agricole

- 8.19 Comité consultatif agricole
- 8.20 Comité PDZA
- 8.21 Comité UPA – MRC

Le 26 novembre 2014

Commission environnement

- 8.22 Comité matières résiduelles
- 8.23 Comité GROBEC
- 8.24 Comité délégués cours d'eau
- 8.25 Comité délégués substituts cours d'eau
- 8.26 Comité éoliennes

Commission sécurité

- 8.27 Comité sécurité publique
- 8.28 Comité SSIRÉ
- 8.29 Comité schéma de couverture de risques

9.0 Liste des prévisions des délégations pour l'année 2015

10.0 Aménagement :

10.1 Cours d'eau :

- 10.1.1 Cours d'eau Brochu - Acte de répartition
- 10.1.2 Cours d'eau Marcoux - Acte de répartition
- 10.1.3 Cours d'eau Rivières aux Ormes – Acte de répartition
- 10.1.4 Cours d'eau Rivières aux Ormes, branche 12 – Acte de répartition
- 10.1.5 Cours d'eau Rivières aux Ormes, Branche 13 – Acte de répartition
- 10.1.6 Cours d'eau Rivières aux Ormes, branche 14 – Acte de répartition
- 10.1.7 Cours d'eau de la Savane, rang X, branche 9 – Acte de répartition
- 10.1.8 Cours d'eau Bras-de-Marie, branche 2 – Acte de répartition
- 10.1.9 Cours d'eau Vigneault – Acte de répartition
- 10.1.10 Cours d'eau Noël Côté – Acte de répartition
- 10.1.11 Cours d'eau Alfred-Therrien – Acte de répartition
- 10.1.12 Cours d'eau Alfred-Therrien, branche 1 – Acte de répartition
- 10.1.13 Cours d'eau Rivière Blanche, branche 26 – Acte de répartition
- 10.1.14 Cours d'eau Vigneault , # 9397– Acte de répartition
- 10.1.15 Cours d'eau Laurendeau – Acte de répartition
- 10.1.16 Cours d'eau Gros Ruisseau, branche 7 - Acte de répartition
- 10.1.17 Cours d'eau Rivière Creuse, branche 23 – Acte de répartition
- 10.1.18 Cours d'eau Jutras, branche 1 - Acte de répartition
- 10.1.19 Cours d'eau Côté – Réalisation des travaux d'entretien
- 10.1.20 Cours d'eau Fernand-Bédard – Réalisation des travaux d'entretien

Le 26 novembre 2014

- 10.1.21 Cours d'eau Ruisseau des Aulnes – Réalisation des travaux d'entretien
- 10.1.22 Cours d'eau Daigle – Réalisation des travaux d'entretien
- 10.1.23 Cours d'eau Mario, branche 1 – Réalisation des travaux d'entretien
- 10.1.24 Cours d'eau Pierre-Bergeron, branche 1 – Réalisation des travaux d'entretien
- 10.1.25 Cours d'eau de la Savane, rang dix, branche 9 – Modification à la réalisation des travaux d'entretien
- 10.2 Renonciation au délai de 30 jours – Dossier # 408314 (CPTAQ)
- 10.3 Ententes relatives aux travaux municipaux – Conformité SADR – Ville de Plessisville
- 10.4 Demande d'exclusion de la zone agricole (CPTAQ) de la municipalité de St-Pierre-Baptiste – Secteur de villégiature
- 10.5 Avis de motion - Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC
- 10.6 Modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Érable – Adoption du projet de règlement n° 341 et son document sur la nature des modifications
- 10.7 Modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Érable – Assemblée publique de consultation
- 10.8 Demande de la MRC de L'Érable auprès de la CPTAQ pour la publication de l'avis d'orientation préliminaire relativement à la demande à portée collective (article 59, CPTAQ)
- 11.0 Financier :
  - 11.1 Rapport des déboursés
  - 11.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
  - 11.3 Ratification des dépenses en sécurité incendie
  - 11.4 Liste des prévisions des délégations
  - 11.5 Ratification d'une dépense
  - 11.6 Crédit variable
  - 11.7 Transferts de fonds
  - 11.8 Application du règlement n° 300 dans le cadre des comités spéciaux
- 12.0 Correspondance :
  - 12.1 Dossier St-Rosaire – Participation à la médiation

Le 26 novembre 2014

- 12.2 Appui à la MRC de la Nouvelle Beauce – Projet de loi 195
- 12.3 Adhésion à Tourisme Érable
- 12.4 Appui à la municipalité de St-Pierre-Baptiste – Reconnaissance du Monument des pionniers
- 12.5 Appui à Place aux jeunes en région – Reconstitution du financement du réseau

13.0 Varia :

- 13.1 Appui au projet de réfection d barrage au lac Kelly préparé par l'Agence forestière des Bois-Francs

14.0 Présence de M. Maxime Gignac, lieutenant et directeur pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de L'Érable – Présentation du rapport périodique d'activités du poste de la SQ de la MRC de L'Érable

15.0 Présence de M<sup>me</sup> Karine Sévigny – Course à relais dans la MRC de L'Érable

16.0 Période de questions

Intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

A.R.-11-14-12759

ADOPTÉ

Ordre du jour

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente séance soient adoptés au varia le point suivant :

A.R.-11-14-12760

- Barrage Kelly

ADOPTÉ

Procès-verbal

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 15 octobre 2014 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

A.R.-11-14-12761

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Le 26 novembre 2014

Prévisions  
budgétaires 2015

Règlement n° 339

Concernant les prévisions budgétaires 2015

VU l'avis de motion donné le 15 octobre 2014;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour subvenir aux dépenses de la MRC de L'Érable de se procurer la somme de 5 985 343.00 \$ répartie comme suit:

**PARTIE I**

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le budget de l'Administration, du Conseil, du Transport, de l'Hygiène du milieu, de l'Aménagement, Urbanisme et Développement, du CLD de L'Érable, du Réseau de télécommunication, des Programmes de rénovation, de la Forêt publique et privée, du Développement bioalimentaire du Centre-du-Québec, des Loisirs, de la Culture, de l'Évaluation (mise à jour, équilibrage, indexation et reconduit), ainsi que la base de répartition et le mode de versements des quotes-parts, soit :

(1)	Contribution pour <u>toutes les municipalités</u>		<u>Administration</u>
	Dépenses		393,790.00 \$
	Moins :		
	Revenus de location	32,569.00 \$	
	Revenus de mise en commun	75,423.00 \$	
	Revenus d'intérêts	<u>17,000.00 \$</u>	<u>124,992.00 \$</u>
	Dépenses d'administration à répartir:		<u>268,798.00 \$</u>

Base de répartition:

Richesse foncière uniformisée au dépôt des rôles

Municipalités	Richesse foncière uniformisée	% de la facture	Quotes-parts 2015
Inverness	146 380 525 \$	7.28 %	19 580.50 \$
Laurierville	121 115 313 \$	6.03 %	16 200.92 \$
Lyster	147 097 520 \$	7.32 %	19 676.41 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	80 541 852 \$	4.01 %	10 773.63 \$
Paroisse de Plessisville	233 504 224 \$	11.62 %	31 234.55 \$
Ste-Sophie-d'Halifax	73 165 783 \$	3.64 %	9 786.98 \$

Le 26 novembre 2014

Municipalités	Richesse foncière uniformisée	% de la facture	Quotes-parts 2015
St-Ferdinand	249 699 662 \$	12.43 %	33 400.93 \$
St-Pierre-Baptiste	75 370 521 \$	3.75 %	10 081.89 \$
Ville de Plessisville	400 461 646 \$	19.93 %	53 567.51 \$
Ville de Princeville	424 843 051 \$	21.14 %	56 828.88 \$
Villeroy	57 308 153 \$	2.85 %	7 665.80 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 009 488 250 \$</b>	<b>100.00 %</b>	<b>268 798.00 \$</b>

Mode de versements des quotes-parts:

En deux versements égaux:

1<sup>er</sup> versement le 15 février 2015

2<sup>e</sup> versement le 15 juin 2015

\* \* \* \* \*

(2) Contribution pour toutes les municipalités	<u>Conseil</u>
Dépenses	123,169.00 \$
Dépenses du conseil à répartir:	<u>123,169.00 \$</u>

Base de répartition:

Municipalités	Répartition pour l'ensemble des municipalités	% de la facture	Répartition pour certaines municipalités (R.R.E.M)	Quotes-parts 2015
Inverness	8,908.83 \$	7.28 %	-	8,908.33 \$
Laurierville	7,371.17 \$	6.03 %	-	7,371.17 \$
Lyster	8,952.47 \$	7.32 %	-	8,952.47 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	4,901.84 \$	4.01 %	-	4,901.84 \$
Paroisse de Plessisville	14,211.92 \$	11.62 %	-	14,211.25 \$
Ste-Sophie-d'Halifax	4,452.92 \$	3.64 %	-	4,452.92 \$
<sup>1-2</sup> St-Ferdinand	15,196.91 \$	12.43 %	290.00 \$	15,468.91 \$
St-Pierre-Baptiste	4,587.11 \$	3.75 %	-	4,587.11 \$
<sup>1-2</sup> Ville de Plessisville	24,372.40 \$	19.93 %	290.00 \$	24,662.40 \$
<sup>1-2</sup> Ville de Princeville	25,856.28 \$	21.14 %	290.00 \$	26,146.28 \$
Villeroy	3,487.82 \$	2.85 %	-	3,487.82 \$
<b>TOTAL</b>	<b>122,299.00 \$</b>	<b>100.00 %</b>	<b>870.00 \$</b>	<b>123,169.00 \$</b>

<sup>1</sup> Ces municipalités participent au régime de retraite des élus municipaux (RREM)

<sup>2</sup> Les maires qui sont éligibles participent au régime de retraite des élus municipaux (RREM)

<sup>N.B.</sup> Les coûts pour le RREM pour les séances régulières du conseil des maires de la MRC de L'Érable sont exclusivement à la charge des municipalités participantes à ce régime.



Le 26 novembre 2014

Mode de versements des quotes-parts:

En deux versements égaux:

1<sup>er</sup> versement le 15 février 2015

2<sup>e</sup> versement le 15 juin 2015

\* \* \* \* \*

(3)	Contribution pour <u>toutes les municipalités</u>		<u>Transport collectif</u>
	Dépenses		300,00.00 \$
	<u>Moins:</u> Subvention MTQ	200,000.00 \$	
	Appropriation de surplus	10,000.00 \$	
	Revenu cartes de membres + billets	<u>65,000.00 \$</u>	<u>275,00.00 \$</u>
	Dépenses du Transport collectif à répartir :		<u>25,000.00 \$</u>

\* \* \* \* \*

(4)	Contribution pour <u>toutes les municipalités</u>		<u>Transport adapté</u>
	Dépenses		420,109.00 \$
	<u>Moins:</u> Subvention MTQ	265,700.00 \$	
	Revenus carte de membres + billets	<u>80,000.00 \$</u>	<u>345,700.00 \$</u>
	Dépenses du Transport adapté à répartir :		<u>74,409.00 \$</u>

(5)	Contribution pour <u>toutes les municipalités</u>		<u>Voirie Carrières &amp; sablières</u>
	Dépenses		403,413.00 \$
	<u>Moins:</u> Appropriation de surplus :	3,413.00 \$	
	Droits carrières et sablières	<u>400,000.00 \$</u>	<u>403,413.00 \$</u>
	Dépenses de la Voirie à répartir :		<u>0.00 \$</u>

(6)	Contribution pour <u>les municipalités concernées</u>		<u>Service technique ingénieur civil</u>
	Dépenses		316,662.00 \$
	<u>Moins:</u> Subvention MTQ (PIIRL)	195,997.00 \$	
	Subvention MAMROT (PIQM volet 3)	42,329.00 \$	
	Revenus de tarification :	<u>5,000.00 \$</u>	<u>243,326.00 \$</u>
	Dépenses du Service technique ingénieur civil à répartir :		<u>73,336.00 \$</u>

Le 26 novembre 2014

Base de répartition :

Municipalités	Transport collectif	Service technique ingénieur civil	Transport adapté	Quotes-parts 2015
Inverness	1,821.12 \$	----	2,632.95 \$	4,454.07 \$
Laurierville	1,506.80 \$	10,771.64 \$	4,470.41 \$	16,748.85 \$
Lyster	1,803.04 \$	13,082.43 \$	5,215.99 \$	20,128.46 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	1,002.02 \$	----	2,221.16 \$	3,223.18 \$
Paroisse de Plessisville	2,905.02 \$	20,767.20 \$	8,507.18 \$	32,179.40 \$
Ste-Sophie-d'Halifax	910.25 \$	6,507.16 \$	2,140.05 \$	9,557.46 \$
St-Ferdinand	3,106.51 \$	22,207.57 \$	6,557.43 \$	31,871.51 \$
St-Pierre-Baptiste	937.68 \$	----	1,597.24 \$	2,534.92 \$
Ville de Plessisville	4,982.13 \$	----	21,219.61 \$	26,201.74 \$
Ville de Princeville	5,285.46 \$	----	18,380.76 \$	23,666.22 \$
Villeroy	712.97 \$	----	1,466.22 \$	2,179.19 \$
TOTAL	25,000.00 \$	73,336.00 \$	74,409.00 \$	172,745.00 \$

Mode de versements des quotes-parts:

En deux versements égaux:

1<sup>er</sup> versement le 15 février 2015

2<sup>e</sup> versement le 15 juin 2015

\* \* \* \* \*

(7) Contribution pour les  
municipalités concernées

Hygiène du milieu

Dépenses - Matières résiduelles	66,795.00 \$
Cours d'eau	119,948.00 \$
Entretien du seuil naturel du lac Joseph	887.00 \$

Moins:

Appropriation de surplus (matières résiduelles)	12,000.00 \$	
Tarification (cours d'eau)	<u>64,000.00 \$ *</u>	<u>76,000.00 \$</u>

Dépenses de l'Hygiène du milieu à répartir : 111,630.00 \$

Le 26 novembre 2014

Base de répartition :

Municipalités	Matières résiduelles	Cours d'eau	Entretien du seuil naturel du lac Joseph	Quotes-parts 2015
Inverness	3,991.51 \$	7,193.85 \$	448.91 \$	11,634.27 \$
Laurierville	3,302.59 \$	4,885.25 \$	-	8,187.84 \$
Lyster	4,011.08 \$	6,702.14 \$	-	10,713.22 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	2,196.23 \$	3,893.74 \$	-	6,089.97 \$
Paroisse de Plessisville	6,367.23 \$	5,786.84 \$	-	12,154.07 \$
Ste-Sophie-d'Halifax	1,995.10 \$	4,200.01 \$	-	6,195.11 \$
St-Ferdinand	6,808.84 \$	5,814.24 \$	100.23 \$	12,723.31 \$
St-Pierre-Baptiste	2,055.21 \$	3,835.09 \$	337.86 \$	6,228.16 \$
Ville de Plessisville	10,919.84 \$	1,155.94 \$	-	12,075.78 \$
Ville de Princeville	11,584.68 \$	7 954.25 \$	-	19,538.93 \$
Villeroy	1,562.69 \$	4,526.65 \$	-	6,089.34 \$
<b>TOTAL</b>	<b>54,795.00 \$</b>	<b>55,948.00 \$</b>	<b>887.00 \$</b>	<b>111,630.00 \$</b>

\* Les revenus de tarification sont sous forme de quote-part municipale payée au coût réel par la municipalité uniquement lorsqu'il y a des travaux dans un cours d'eau touchant son territoire.

Mode de versements des quotes-parts:

En deux versements égaux :

1<sup>er</sup> versement le 15 février 2015

2<sup>e</sup> versement le 15 juin 2015

\* \* \* \* \*

(8) Contribution pour  
toutes les municipalités

Aménagement  
Urbanisme &  
Développement

Dépenses

372,550.00 \$

Moins: Subvention MAMROT

88,550.00 \$

Inspection municipale

70,807.00 \$

Appropriation de surplus

10,000.00 \$

169,357.00 \$

Dépenses d'aménagement à répartir:

203,193.00 \$

\* \* \* \* \*

Le 26 novembre 2014

(9)	<u>Contribution pour les municipalités concernées</u>	<u>Confection des plans et règlements</u>
	Dépenses	107,000.00 \$
	Moins: Appropriation de surplus	<u>107,000.00 \$</u>
	Dépenses de Confection des plans et règlements à répartir:	<u>0,00 \$</u>

Base de répartition:

Municipalités	Aménagement, Urbanisme & Développement	Quotes-parts 2015
Inverness	14,801.53 \$	14,801.53 \$
Laurierville	12,246.79 \$	12,246.79 \$
Lyster	14,874.03 \$	14,874.03 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	8,144.13 \$	8,144.13 \$
Paroisse de Plessisville	23,611.19 \$	23,611.19 \$
Ste-Sophie-d'Halifax	7,398.29 \$	7,398.29 \$
St-Ferdinand	25,248.83 \$	25,248.83 \$
St-Pierre-Baptiste	7,621.22 \$	7,621.22 \$
Ville de Plessisville	40,493.39 \$	40,493.39 \$
Ville de Princeville	42,958.77 \$	42,958.77 \$
Villeroy	5,794.83 \$	5,794.83 \$
TOTAL	203,193.00 \$	203,193.00 \$

*N.B. Les coûts pour la maintenance informatique du module permis du logiciel SMI sont exclusivement à la charge des municipalités ayant acquis le module.*

Mode de versements des quotes-parts:

En deux versements égaux:

1<sup>er</sup> versement le 15 février 2015

2<sup>e</sup> versement le 15 juin 2015

\* \* \* \* \*

(10)	<u>Contribution pour toutes les municipalités</u>	<u>CLD de L'Érable</u>
	Dépenses	893,115.00 \$
	<u>Moins:</u> Subvention MEIE - CLDE	210,798.00 \$
	Subvention MAMROT – Pacte rural	374,121.00 \$
	Appropriation de surplus FSTD	<u>12,000.00 \$</u>
	Dépenses du CLD de l'Érable à répartir	<u>296,196.00 \$</u>

Le 26 novembre 2014

Base de répartition:

Richesse foncière uniformisée au dépôt des rôles

Municipalités	Richesse foncière uniformisée	% de la facture	Quotes-parts 2015
Inverness	146 380 525 \$	7.28 %	21,576.30 \$
Laurierville	121 115 313 \$	6.03 %	17,852.24 \$
Lyster	147 097 520 \$	7.32 %	21,681.99 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	80 541 852 \$	4.01 %	11,871.77 \$
Paroisse de Plessisville	233 504 224 \$	11.62 %	34,418.22 \$
Ste-Sophie-d'Halifax	73 165 783 \$	3.64 %	10,784.54 \$
St-Ferdinand	249 699 662 \$	12.43 %	36 805.41 \$
St-Pierre-Baptiste	75 370 521 \$	3.75 %	11,109.52 \$
Ville de Plessisville	400 461 646 \$	19.93 %	59,027.54 \$
Ville de Princeville	424 843 051 \$	21.14 %	62,621.32 \$
Villeroy	57 308 153 \$	2.85 %	8,447.15 \$
TOTAL	2 009 488 250 \$	100.00 %	296,196.00 \$

Mode de versements des quotes-parts:

En deux versements égaux:

1<sup>er</sup> versement le 15 février 2015

2<sup>e</sup> versement le 15 juin 2015

\* \* \* \* \*

(11) Contribution pour  
toutes les municipalités

Réseau de télécommunication

Dépenses : Frais maintenance et

améliorations : 39,941.00 \$

Frais de téléphonie IP hébergée 26,705.00 \$

Frais de connexion internet : 3,080.00 \$ 69,726.00 \$

Dépenses du réseau de  
télécommunication à répartir:

69,726.00 \$

Le 26 novembre 2014

Base de répartition :

Municipalités	Frais maintenance & amélioration	Frais de téléphonie IP hébergée	Frais de connexion internet	Quotes-parts 2015
Inverness	3,161.05 \$	2,289.42 \$	220.00 \$	5,670.47 \$
Laurierville	3,338.37 \$	2,098.32 \$	220.00 \$	5,656.69 \$
Lyster	3,302.16 \$	-----	110.00 \$	3,412.16 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	2,824.52 \$	764.34 \$	110.00 \$	3,698.86 \$
Paroisse de Plessisville	3,925.75 \$	2,289.43 \$	110.00 \$	6,325.18 \$
Ste-Sophie-d'Halifax	2,917.10 \$	191.07 \$	110.00 \$	3,218.17 \$
St-Ferdinand	3,988.99 \$	1,333.99 \$	220.00 \$	5,542.98 \$
St-Pierre-Baptiste	2,894.53 \$	1,525.07	110.00 \$	4,529.60 \$
Ville de Plessisville	5,512.79 \$	8,212.22 \$	660.00 \$	14,375.01 \$
Ville de Princeville	5,378.64 \$	6,868.24 \$	990.00 \$	13,236.88 \$
Villeroiy	2,697.19 \$	1,142.90 \$	220.00 \$	4,060.00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>39,941.00 \$</b>	<b>26,705.00 \$</b>	<b>3,080.00 \$</b>	<b>69,726.00 \$</b>

Mode de versements des quotes-parts:

En deux versements égaux:

1<sup>er</sup> versement le 15 février 2015

2<sup>e</sup> versement le 15 juin 2015

\* \* \* \* \*

(12) Contribution pour Forêt publique et privée  
toutes les municipalités

Dépenses 503,786.00 \$

Moins:

MRC de Bécancour	30,160.00 \$	
Revenus opérations forestières	300,000.00 \$	
Entente exploitation érablière	2,169.00 \$	
Appropriation de surplus	26,837.00 \$	
Appropriation Fonds vert	5,000.00 \$	
MAMROT (Pacte rural)	40,000.00 \$	
MAMROT (Pacte fiscal)	28,390.00 \$	
Droits carrières & sablières	15,000.00 \$	
CRÉCQ – PDRF	<u>26,230.00 \$</u>	<u>503,786.00 \$</u>

Dépenses de la Forêt publique  
et privée à répartir : 0.00 \$

\* \* \* \* \*

Le 26 novembre 2014

(13) Contribution pour <u>toutes les municipalités</u>	<u>Loisirs</u>
Dépenses	95,071.00 \$
Dépenses des loisirs à répartir	<u>95,071.00 \$</u>

Base de répartition :

Municipalités	Centre aquatique régional de L'Érable	Mont-Apic	Parc linéaire des Bois-Francs	Quotes-parts 2015
Inverness	1,276.90 \$	634.98 \$	861.38 \$	2,773.26 \$
Laurierville	3,430.42 \$	1,143.56 \$	2,734.46 \$	7,308.44 \$
Lyster	2,076.59 \$	665.70 \$	2,713.21 \$	5,455.50 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	1,527.09 \$	273.36	555.68 \$	2,356.13 \$
Paroisse de Plessisville	9,516.54 \$	1,945.73 \$	3,421.96 \$	14,884.23 \$
Ste-Sophie-d'Halifax	1,418.85 \$	464.45 \$	684.38 \$	2,567.68 \$
St-Ferdinand	4,016.81 \$	1,665.67 \$	2,059.43 \$	7,741.91 \$
St-Pierre-Baptiste	1,186.94 \$	1,316.94 \$	482.46 \$	2,986.34 \$
Ville de Plessisville	24,040.38 \$	4,978.25 \$	7,975.26 \$	36,993.89 \$
Ville de Princeville	-*-	2,173.18 \$	8 686.74 \$	10,859.92 \$
Villeroy	615.48 \$	113.18 \$	415.14 \$	1,143.70 \$
<b>TOTAL</b>	<b>49,106.00 \$</b>	<b>15,375.00 \$</b>	<b>30,590.00 \$</b>	<b>95,071.00 \$</b>

\*La somme de 74,900 \$ due par la Ville de Princeville sera versée directement au Centre aquatique régional de L'Érable selon les modalités conclues entre la Ville de Princeville et le Centre aquatique régional de L'Érable.

Mode de versements des quotes-parts:

En deux versements égaux:

1<sup>er</sup> versement le 15 février 2015

2<sup>e</sup> versement le 15 juin 2015

\* \* \* \* \*

(14) Contribution pour <u>toutes les municipalités</u>	<u>Culture</u>
Dépenses	88,367.00 \$
<u>Moins</u> : Subvention MCCCCFQ	15,000.00 \$
Revenus d'intérêts	<u>10,000.00 \$</u>
Dépenses de la Culture à répartir	<u>63,367.00 \$</u>

Le 26 novembre 2014

Base de répartition:

Richesse foncière uniformisée au dépôt des rôles

Municipalités	Richesse foncière uniformisée	% de la facture	Quotes-parts 2015
Inverness	146 380 525 \$	7.28 %	4,615.95 \$
Laurierville	121 115 313 \$	6.03 %	3,819.24 \$
Lyster	147 097 520 \$	7.32 %	4,638.56 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	80 541 852 \$	4.01 %	2,539.80 \$
Paroisse de Plessisville	233 504 224 \$	11.62 %	7,363.30 \$
Ste-Sophie-d'Halifax	73 165 783 \$	3.64 %	2,307.20 \$
St-Ferdinand	249 699 662 \$	12.43 %	7,874.00 \$
St-Pierre-Baptiste	75 370 521 \$	3.75 %	2,376.73 \$
Ville de Plessisville	400 461 646 \$	19.93 %	12,628.11 \$
Ville de Princeville	424 843 051 \$	21.14 %	13,396.96 \$
Villeroy	57 308 153 \$	2.85 %	1,807.15 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 009 488 250 \$</b>	<b>100.00 %</b>	<b>63,367.00 \$</b>

Mode de versements des quotes-parts:

En deux versements égaux:

1<sup>er</sup> versement le 15 février 2015

2<sup>e</sup> versement le 15 juin 2015

\* \* \* \* \*

(15) Contribution pour toutes les municipalités	<u>Évaluation (mise à jour)</u>
Dépenses	432,404.00 \$
<u>Moins: Revenus évaluation</u>	3,500.00 \$
Appropriation de surplus	<u>23,000.00 \$</u>
	<u>26,500.00 \$</u>
Dépenses d'évaluation (mise à jour) à répartir:	<u>405,904.00 \$</u>



L e 26 novembre 2014

Base de répartition:

Municipalités	Répartition établie selon l'historique des visites	% de la facture	Quotes-parts 2015
Inverness	32,374.32 \$	7.98 %	32,374.32 \$
Laurierville	31,405.84 \$	7.74 %	31,405.84 \$
Lyster	23,431.89 \$	5.77 %	23,431.89 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	17,001.91 \$	4.79 %	17,001.91 \$
Paroisse de Plessisville	56,903.65 \$	14.02 %	56,903.65 \$
Ste-Sophie-d'Halifax	15,775.76 \$	3.89 %	15,775.76 \$
St-Ferdinand	44,442.16 \$	10.95 %	44,442.16 \$
St-Pierre-Baptiste	21,924.91 \$	5.40 %	21,924.91 \$
Ville de Princeville	70,881.11 \$	17.46 %	70,881.11 \$
Ville de Plessisville	77,719.65 \$	19.15 %	77,719.65 \$
Villeroy	14,042.80 \$	3.46 %	14,042.80 \$
TOTAL	405,904.00 \$	100.00 %	405,904.00 \$

Mode de versements des quotes-parts:

En deux versements égaux:

1<sup>er</sup> versement le 15 février 2015

2<sup>e</sup> versement le 15 juin 2015

\* \* \* \* \*

(16) Contribution pour  
toutes les municipalités

Évaluation (équilibre,  
indexation, reconduit)

Dépenses 275,773.00 \$

Dépenses à répartir 275,773.00 \$

Base de répartition:

Selon l'inventaire du milieu

Municipalités	% de la facture	Quotes-parts 2015
Inverness	9.04 %	24,942.12 \$
Laurierville	7.98 %	21,994.47 \$
Lyster	8.91 %	24,581.95 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	3.99 %	10,999.02 \$
Paroisse Plessisville	11.43 %	31,524.87 \$
Ste-Sophie-d'Halifax	5.24 %	14,456.49 \$

L e 26 novembre 2014

Municipalités	% de la facture	Quotes-parts 2015
St-Ferdinand	11.33 %	31,253.37 \$
St-Pierre-Baptiste	5.07 %	13,976.28 \$
Ville de Plessisville	14.04 %	38,715.70 \$
Ville de Princeville	19.77 %	54,520.11 \$
Villeroy	3.19 %	8,808.62 \$
<b>TOTAL</b>	<b>100.00 %</b>	<b>275,773.00 \$</b>

Mode de versements des quotes-parts:

En deux versements égaux:

1<sup>er</sup> versement le 15 février 2015

2<sup>e</sup> versement le 15 juin 2015

ADOPTÉ

**Total des dépenses à répartir de la PARTIE I :**

**2,085,572.00 \$**

**PARTIE II**

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le budget de la Sécurité publique, ainsi que la base de répartition et le mode de versements des quotes-parts, soit :

<u>Contribution pour les municipalités concernées</u>	<u>Sécurité publique</u>
Dépenses - Protection contre les incendies	1 002,778.00 \$
<u>Moins:</u> Subvention MSP	25,000.00 \$
Revenus municipaux hors MRC	47,830.00 \$
MAMROT (Pacte fiscal)	5,838.00 \$
Revenus location de casernes	95,786.00 \$
Appropriation de surplus	<u>10,000.00 \$</u>
	<u>184,454.00 \$</u>
Dépenses de la Sécurité publique à répartir:	<u>818,324.00 \$</u>



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de L'Érable

Le 26 novembre 2014

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**



**Budget 2015**

- Moins : Subvention M.S.P.  
: Revenus non-résident  
: Revenus municipaux hors MRC  
: M.A.M.R.O.T. (Pacte fiscal)  
: Revenus de loc. de casernes  
: Appropriation de surplus

**PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

\$	1 002 778,00
\$	25 000,00
\$	47 830,00
\$	5 838,00
\$	95 786,00
\$	10 000,00
\$	184 454,00

**AUTRES**

\$	-
\$	-
\$	-



**QUOTES-PARTS 2015**

\$ 818 324,00

**MUNICIPALITÉS**

**QUOTES-PARTS  
2015**

	BUDGET OPÉRATIONS (Réf. ANNEXE J)	RENOUVELLEMENT VÉHICULES (Réf. ANNEXE K)	LOCATION CASERNES (Réf. ANNEXE L)	QUOTES-PARTS 2015
Inverness	\$ 76 373,82	\$ 24 351,77	\$ (549,48)	\$ 100 176,41
Laurierville	\$ 63 191,73	\$ 20 148,66	\$ (1 310,11)	\$ 82 030,28
Lyster	\$ 76 747,91	\$ 24 471,05	\$ (1 214,52)	\$ 100 004,44
Notre-Dame-de-Loirdes	\$ 42 022,59	\$ 13 398,89	\$ 570,91	\$ 55 992,39
Paroisse de Plessisville	\$ 121 830,48	\$ 38 845,61	\$ 2 014,58	\$ 162 690,67
Ste-Sophie-d'Hallifax	\$ 38 174,14	\$ 12 171,81	\$ 6 133,12	\$ 56 479,07
St-Ferdinand	\$ 130 280,43	\$ 41 539,87	\$ 3 372,68	\$ 175 192,98
St-Pierre-Baptiste	\$ 39 324,46	\$ 12 538,59	\$ 6 317,93	\$ 58 180,98
Villeroy	\$ 29 900,44	\$ 9 533,75	\$ (11 857,41)	\$ 27 576,78
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 617 846,00</b>	<b>\$ 197 000,00</b>	<b>\$ 3 478,00</b>	<b>\$ 818 324,00</b>

L e 26 novembre 2014

Mode de versements des quotes-parts:

En deux versements égaux :

1<sup>er</sup> versement le 1<sup>er</sup> avril 2015

2<sup>e</sup> versement le 1<sup>er</sup> août 2015

ADOPTÉ

**Total des dépenses à répartir de la PARTIE II :**

**818,324.00 \$**

**Sommaire des dépenses :**

**PARTIE I :**

Administration	393,790.00 \$	
Conseil	123,169.00 \$	
Aménagement	479,550.00 \$	
Évaluation (mise à jour)	432,404.00 \$	
Évaluation (équilibre, (indexation, reconduit)	275,773.00 \$	
CLD de L'Érable	893,115.00 \$	
Équipements supralocaux	95,071.00 \$	
Hygiène du milieu	187,630.00 \$	
Télécommunication	69,726.00 \$	
Culture	88,367.00 \$	
Transport	1 440,184.00 \$	
Forêt privée & publique	<u>503,786.00 \$</u>	4 982,565.00 \$

**PARTIE II :**

Sécurité publique	<u>1 002,778.00 \$</u>	<u>1 002,778.00 \$</u>
-------------------	------------------------	------------------------

**Total des dépenses pour 2014:**

**5 985,343.00 \$**

**Sommaire des revenus:**

**PARTIE I :**

Revenus de subventions:		
MAMROT (fonctionnement MRC)	88,550.00 \$	
MAMROT (Pacte fiscal)	28,390.00 \$	
Ministère des Transports	465,700.00 \$	
Ministère des Transports – PIIRL	195,997.00 \$	
MCCCCF	15,000.00 \$	
MDEIE – CLDE	210,798.00 \$	
MAMROT – Pacte rural	414,121.00 \$	
MAMROT – PIQM Volet 3	42,329.00 \$	1 460,885.00 \$

Le 26 novembre 2014

Revenus de sources locales:		
Administration	268,798.00 \$	
Conseil	123,169.00 \$	
Aménagement	203,193.00 \$	
Évaluation (mise à jour)	405,904.00 \$	
Évaluation (équilibre, indexation, reconduit)	275,773.00 \$	
CLD de L'Érable	296,196.00 \$	
Équipements supralocaux	95,071.00 \$	
Transport collectif	25,000.00 \$	
Transport adapté	74,409.00 \$	
Transport – service technique	73,336.00 \$	
Hygiène du milieu	111,630.00 \$	
Culture	63,367.00 \$	
Télécommunication	<u>69,726.00 \$</u>	2 085,572.00 \$
Revenus autres :		
Inspection municipale	70,807.00 \$	
Revenus d'intérêt	27,000.00 \$	
Revenus évaluation	3,500.00 \$	
Opérations forestières	330,000.00 \$	
MRC de Bécancour (lots publics)	30,160.00 \$	
Entente relative à l'exploitation d'une érablière	2,169.00 \$	
CRECQ – CRRNT	26,230.00 \$	
Tarification (cours d'eau)	64,000.00 \$	
Droits carrières et sablières	400,000.00 \$	
Billets & cartes de membres (transport collectif)	65,000.00 \$	
Billets & cartes de membres (transport adapté)	80,000.00 \$	
Tarification (service technique)	<u>5,000.00 \$</u>	1 103,866.00 \$
Revenus de location:		
CLD de L'Érable	27,291.00 \$	
FDIA	1,800.00 \$	
SSIRÉ	<u>3,478.00 \$</u>	32,569.00 \$
Revenus de mise en commun:		
Partage direction	63,486.00 \$	
Partage informatique	5,670.00 \$	
Système postal	2,101.00 \$	
Système téléphonique	3,641.00 \$	
Système téléphonique/internet/courriel	<u>525.00 \$</u>	75,423.00 \$
Appropriation de surplus :		
Aménagement	117,000.00 \$	
Forêt publique & privée	26,837.00 \$	
Fonds vert	5,000.00 \$	
Évaluation	23,000.00 \$	
Hygiène du milieu – matières résiduelles	12,000.00 \$	
Transport – Carrières & sablières	18,413.00 \$	
Transport – collectif	10,000.00 \$	
FSTD - CLDE	<u>12,000.00 \$</u>	224,250.00 \$

Le 26 novembre 2014

**PARTIE II :**

Revenus de subventions :		
Ministère de la Sécurité publique :	<u>25,000.00 \$</u>	25,000.00 \$
Revenus de sources locales :		
Sécurité publique	<u>818,324.00 \$</u>	818,324.00 \$
Revenus autres :		
Revenus municipaux hors MRC (incendie)	47,830.00 \$	
MAMROT (pacte fiscal)	5,838.00 \$	
Revenus de location de casernes	95,786.00 \$	
Appropriation de surplus	<u>10,000.00 \$</u>	<u>159,454.00 \$</u>
<b>Total des revenus pour 2015 :</b>		<b><u>5 985,343.00 \$</u></b>



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de L'Érable

Le 26 novembre 2014

QUOTES - PARTS



MUNICIPALITÉS	ADMINISTRATION	CONSEIL	AMÉNAGEMENT	ÉVALUATION MISE À JOUR	ÉVALUATION EQUIL., INDEX, & RECONDUIT	C.L.D.E.	LOISIRS	TRANSPORT	HYGIÈNE DU MILIEU	CULTURE	TÉLÉCOMMUNICATION	SÉCURITÉ PUBLIQUE	GRAND-TOTAL
INVERNESS	\$ 19 580,50	\$ 8 908,83	\$ 14 801,53	\$ 32 374,32	\$ 24 942,12	\$ 21 576,30	\$ 2 773,26	\$ 4 454,07	\$ 11 634,27	\$ 4 615,95	\$ 5 670,47	\$ 100 176,41	\$ 251 508,03
LAURIEVILLE	\$ 16 200,92	\$ 7 371,17	\$ 12 246,79	\$ 31 402,84	\$ 21 994,47	\$ 17 852,24	\$ 7 308,44	\$ 16 748,85	\$ 8 187,84	\$ 3 819,24	\$ 5 656,69	\$ 82 030,28	\$ 230 822,77
LESTER	\$ 19 676,41	\$ 8 952,47	\$ 16 874,03	\$ 23 431,89	\$ 24 581,95	\$ 21 681,99	\$ 5 455,50	\$ 20 128,46	\$ 10 713,22	\$ 4 638,56	\$ 3 412,16	\$ 100 004,44	\$ 257 951,08
NOTRE-DAME-DE-LOURDES	\$ 10 773,63	\$ 4 901,84	\$ 8 144,13	\$ 17 001,91	\$ 10 999,02	\$ 11 871,77	\$ 2 356,13	\$ 3 223,18	\$ 6 089,97	\$ 2 539,80	\$ 3 698,86	\$ 55 992,39	\$ 137 592,63
PAROISSE DE PLESSISVILLE	\$ 31 234,55	\$ 14 211,25	\$ 23 611,19	\$ 56 903,65	\$ 31 524,87	\$ 34 418,22	\$ 14 884,23	\$ 32 179,40	\$ 12 154,07	\$ 7 363,30	\$ 6 325,18	\$ 167 690,67	\$ 422 500,58
STE-SOPHIE-D'HALIFAX	\$ 9 786,98	\$ 4 452,92	\$ 7 398,29	\$ 15 775,76	\$ 14 456,49	\$ 10 784,54	\$ 2 567,68	\$ 9 557,46	\$ 6 195,11	\$ 2 307,20	\$ 3 218,17	\$ 56 479,07	\$ 142 979,67
ST-FRÉOUMOND	\$ 33 400,93	\$ 15 486,91	\$ 25 248,83	\$ 44 442,16	\$ 31 253,37	\$ 36 805,41	\$ 7 741,91	\$ 31 871,51	\$ 12 723,31	\$ 7 974,00	\$ 5 542,98	\$ 175 192,98	\$ 427 584,30
ST-PIERRE-BAPTISTE	\$ 10 081,89	\$ 4 587,11	\$ 7 621,22	\$ 21 924,91	\$ 13 976,28	\$ 11 109,52	\$ 2 986,34	\$ 2 534,92	\$ 6 228,16	\$ 2 376,73	\$ 4 529,60	\$ 58 180,98	\$ 146 137,66
VILLE DE PLESSISVILLE	\$ 53 567,51	\$ 24 662,40	\$ 40 493,39	\$ 70 881,11	\$ 38 715,70	\$ 59 027,54	\$ 36 993,89	\$ 26 201,74	\$ 12 075,78	\$ 12 628,11	\$ 14 375,01	\$ -	\$ 389 672,18
VILLE DE PRINCEVILLE	\$ 56 828,88	\$ 26 146,28	\$ 42 958,77	\$ 77 719,65	\$ 54 520,11	\$ 62 621,32	\$ 10 859,92	\$ 23 666,22	\$ 19 538,93	\$ 13 396,96	\$ 13 236,88	\$ -	\$ 401 493,92
VILLEROY	\$ 7 665,80	\$ 3 487,82	\$ 5 794,83	\$ 14 042,80	\$ 8 808,62	\$ 8 447,15	\$ 1 143,70	\$ 2 179,19	\$ 6 089,34	\$ 1 807,15	\$ 4 060,00	\$ 27 576,78	\$ 91 103,18
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 268 798,00</b>	<b>\$ 123 169,00</b>	<b>\$ 203 193,00</b>	<b>\$ 405 904,00</b>	<b>\$ 275 773,00</b>	<b>\$ 296 196,00</b>	<b>\$ 95 071,00</b>	<b>\$ 172 745,00</b>	<b>\$ 111 630,00</b>	<b>\$ 63 367,00</b>	<b>\$ 69 776,00</b>	<b>\$ 818 324,00</b>	<b>\$ 2 903 896,00</b>

MODALITÉS DE VERSEMENT

L'ensemble des quotes-parts à l'exception de la sécurité publique	
<b>50%</b>	<b>50%</b>
15 FÉVRIER 2015	15 JUIN 2015
Sécurité publique uniquement	
<b>50%</b>	<b>50%</b>
1er AVRIL 2015	1er AOÛT 2015

Le 26 novembre 2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que le règlement n° 339 comprenant les parties I et II des prévisions budgétaires 2015 soit adopté et déposé au dossier 14-3946.

Le présent règlement entre en vigueur après avis donné dans les délais prévus par la Loi.

Il est également proposé et résolu que ce règlement qui vient d'être lu soit signé à la session tenante.

Adopté à Plessisville, ce 26<sup>e</sup> jour de novembre 2014.

ADOPTÉ

---

Le Préfet

---

Le Secrétaire-trésorier

Ajournement  
de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée pour environ 5 minutes .

A.R.-11-14-12762

ADOPTÉ

Réouverture  
de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance à 11 h 13.

A.R.-11-14-12763

ADOPTÉ

Administratif :  
Orientation de la  
MRC de L'Érable  
face à l'exercice  
de la compétence  
en développement  
économique

ATTENDU QUE la signature du pacte fiscal transitoire entre le gouvernement et les unions municipales occasionne notamment une baisse de la contribution gouvernementale vouée au développement économique de 40 millions de dollars à l'échelle provinciale ce qui signifie une coupure de 310 000 \$ pour le territoire de L'Érable, soit 60 % de la somme prévue en 2014 ;

A.R.-11-14-12764

ATTENDU QUE les MRC ont dorénavant le choix d'assumer la compétence en développement économique ou de la confier à un tiers ;

ATTENDU QUE le projet de loi permettant d'encadrer l'exercice de la compétence en développement économique n'est pas encore connu ;



Le 26 novembre 2014

ATTENDU QUE le comité administratif a procédé à un exercice de réflexion afin de répondre aux questionnements suivants :

- Est-ce que la MRC conserve son CLD ou elle assume elle-même la compétence en développement économique ?
- Considérant la diminution du budget consacré au développement économique, quels mandats elle conserve et comment est-il possible de réorganiser les activités reliées au développement économiques ?
- Considérant que le projet de loi n'est pas encore connu et considérants les obligations du CLD envers les employés, quand et comment les changements devront s'opérer ?

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a procédé à l'analyse des enjeux et des options possibles avec l'aide du CA du CLD afin d'en arriver à une proposition d'intention présentée aux membres du conseil de la MRC ainsi qu'aux membres du CA du CLD ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC est d'avis qu'il y a lieu de statuer sur l'orientation que celui-ci entend mettre de l'avant afin de clarifier le plus possible cette période d'incertitude ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier , appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable formule l'orientation suivante par rapport à l'exercice de la compétence en matière de développement économique sur son territoire :

- La MRC de L'Érable entend exercer elle-même la compétence en développement économique ;

Le 26 novembre 2014

- Le conseil de la MRC n'entend pas solliciter les municipalités afin qu'elles investissent de façon substantielle pour combler le manque à gagner provoqué par la baisse de la contribution gouvernementale ;
- Elle entend miser sur la participation de la société civile dans le cadre de l'exercice de sa compétence par le maintien des comités stratégiques, par la désignation d'un élu au sein de chaque comité et par l'affectation d'une ressource pour le support au fonctionnement ;
- La MRC va mettre en place une entité ayant une vocation investissement et développement économique dans le but de faciliter les relations d'affaires avec une partie de sa clientèle ;
- Le modèle d'affaire du CLD de L'Érable sera conservé au sein de la MRC, c'est-à-dire que le développement global fera également partie de la nouvelle approche ;
- La restructuration financières sera en vigueur dès janvier 2015 afin de faire face à une baisse de contribution gouvernementale de 310 000 \$ ce qui entraînera l'équivalent de quatre (4) pertes d'emploi à temps plein, ainsi qu'une révision importante des mandats des employés embauchés par la MRC en 2015 ;
- Le CLD procèdera dans les meilleurs délais à la gestion des ressources humaines, c'est-à-dire à la finalisation des liens d'emploi et à la préparation de la réorganisation des mandats, le tout dans une approche transparente et respectueuse des ressources touchées ;
- La MRC attendra l'établissement des règles du jeu via le projet de loi avant de transférer officiellement la compétence en développement économique.

ADOPTÉ

Pacte rural  
2014 – 2015 :  
Adoption du  
plan de travail

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le plan de travail du pacte rural 2014 – 2019 présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉ

A.R.-11-14-12765

Le 26 novembre 2014

Adoption du plan d'action 2014 – 2015  
A.R.-11-14-12766

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'action 2014 – 2015 du pacte rural 2014 – 2019 présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉ

Sommes réservées pour le maintien des projets régionaux issus du pacte rural  
A.R.-11-14-12767

ATTENDU le plan de travail du pacte rural 2014 – 2019 adopté par le conseil de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE 30 % de l'enveloppe du pacte est réservé pour des projets régionaux ;

ATTENDU QUE plusieurs projets sont en cours et que ceux-ci sont structurants pour le territoire ;

ATTENDU QUE la coupure du budget affectée au développement économique fragilise la réalisation de projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable priorise et octroie dès que possible les montants ci-dessous afin de poursuivre la réalisation des objectifs de développement de la MRC :

Projet	2014	2015
Positionnement	40 000 \$	40 000 \$
Parc régional	40 000 \$	40 000 \$
Mont Apic	50 000 \$	
PDDZA		10 000 \$
		220 000 \$

QUE la MRC demande au comité de gestion du pacte rural de procéder à l'analyse de ces dossiers.

ADOPTÉ

Engagement de la MRC pour le renou-

ATTENDU le projet de renouvellement d'une entente de développement culturel entre la MRC de L'Érable et le ministère de la Culture et des Communications ;

Le 26 novembre 2014

vement de  
l'entente de  
développement  
culturel 2015 –  
2017

ATTENDU QUE selon le projet d'entente, le ministère entend consacrer une somme de 50 000 \$ sur trois (3) ans pour la réalisation de projets culturels sur le territoire de la MRC;

A.R.-11-14-12768

ATTENDU le plan d'action soumis par le comité stratégique culturel de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable s'engage pour une somme de 60 000 \$ sur trois (3) ans, soit entre 2015 et 2017 pour le développement, en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de L'Érable ;

QUE le conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente à conclure entre les parties.

ADOPTÉ

Modification  
à l'entente  
relative à  
la fourniture  
de services  
d'ingénierie et  
d'expertise  
technique par  
la MRC de  
L'Érable -  
Ajout d'une  
municipalité

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable offre la possibilité à chaque municipalité de la MRC, via l'entente avec le MAMOT « PIQM volet 3 », d'utiliser le service d'ingénierie pour des projets de développement ou de modernisation d'infrastructures d'eau et de voirie, incluant l'accompagnement en matière de gestion contractuelle, de surveillance de chantiers, de réalisation d'études et de plan et devis ;

ATTENDU QUE la MRC doit procéder à la signature d'une entente avec les municipalités locales qui désirent se joindre à ce service ;

ATTENDU l'entente existante entre la MRC et les municipalités de la Paroisse de Plessisville, Lyster, St-Ferdinand et Sainte-Sophie-d'Halifax, depuis le 12 septembre 2012 ;

ATTENDU la résolution no 2014-230 de la municipalité de Laurierville qui désire adhérer à ce service à partir de janvier 2015 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite entente afin d'y ajouter la municipalité de Laurierville ;

Le 26 novembre 2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Geneviève Ruel, appuyé et résolu à l'unanimité que l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique entre la MRC et les municipalités soit modifiée afin d'y inclure la municipalité de Laurierville ;

QUE l'entente modifiée soit signée par les cinq municipalités participantes ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer l'entente, pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉ

Adoption du règlement n° 340 décrétant l'augmentation du fonds de roulement  
A.R.-11-14-12770

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement n° 340 décrétant l'augmentation du fonds de roulement de la MRC de L'Érable, tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

Adoption du plan de développement en transport collectif de la MRC de L'Érable  
A.R.-11-14-12771

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le plan de développement en transport collectif de la MRC de L'Érable présenté au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

Conseils itinérants - avril et septembre

Les conseils itinérants d'avril et septembre 2015 auront lieu dans les municipalités de Saint-Ferdinand (conseil du 8 avril) et de la ville de Plessisville (conseil du 9 septembre).

Calendrier des séances du conseil  
A.R.-11-14-12772

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu majoritairement d'adopter le calendrier 2015 des séances du conseil des maires de la MRC de L'Érable tel que proposé.

ADOPTÉ

Le 26 novembre 2014

Calendrier des séances du comité administratif  
Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier 2015 des séances du comité administratif de la MRC de L'Érable tel que proposé.

A.R.-11-14-12773

ADOPTÉ

Déboursés FSTD :  
Mont-Apic  
ATTENDU la résolution numéro A.R.-03-14-12499 adoptée par le conseil des maires le 12 mars 2014, laquelle octroyait une somme de 9 591,50 \$ au Mont Apic;

A.R.-11-14-12774

ATTENDU QUE cette somme permettait de maintenir et développer les activités du Mont Apic;

ATTENDU QU'une somme de 2 000 \$ provenant du FSTD avait été oubliée et que si ce montant avait été connu, il aurait été versé aux équipements supralocaux, étant donné l'intention de la MRC d'octroyer le résiduel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable octroie, au Mont Apic une somme supplémentaire de 1 000 \$.

ADOPTÉ

Centre aquatique régional de L'Érable  
ATTENDU la résolution numéro A.R.-03-14-12500 adoptée par le conseil des maires le 12 mars 2014, laquelle octroyait une somme de 9 591,50 \$ au Centre aquatique régional de L'Érable;

A.R.-11-14-12775

ATTENDU QUE cette somme permettait de maintenir et développer les activités du Centre aquatique régional de L'Érable;

ATTENDU QU'une somme de 2 000 \$ provenant du FSTD avait été oubliée et que si ce montant avait été connu, il aurait été versé aux équipements supralocaux, étant donné l'intention de la MRC d'octroyer le résiduel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable octroie, au Centre aquatique régional de L'Érable, une somme supplémentaire de 1 000 \$.

ADOPTÉ

Le 26 novembre 2014

Parc linéaire  
des Bois-Francs -  
SOS / Route verte  
A.R.-11-14-12776

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte, lors de la signature du *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale*;

ATTENDU que le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte dont fait partie le Parc linéaire des Bois-Francs;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 km;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, celle des 77 kilomètres du Parc linéaire des Bois-Francs localisée sur les territoires de la MRC d'Arthabaska et de L'Érable;

ATTENDU que le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur le Parc linéaire des Bois-Francs;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;

ATTENDU que Selon l'étude réalisée en 2010 « État de la pratique du vélo au Québec » par Écho sondage, les cyclotouristes qui circulent sur le Parc linéaire des Bois-Francs et les pistes cyclables des autres MRC du Centre-du-Québec, dépensent annuellement près de 2 400 000 \$ en frais d'hébergement, de restauration, divertissement et autres ;

Le 26 novembre 2014

ATTENDU que le Parc linéaire des Bois-Francs avec ses 77 kilomètres de piste cyclable est attractif et est un incitatif majeur dans la décision prise par les cyclotouristes de choisir le Centre-du-Québec pour leur destination vélo ;

ATTENDU que depuis 2008 le Parc linéaire des Bois-Francs, par le biais de différentes subventions et des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, a investi près de 1,4 million en réfection et améliorations de ses structures sur le sentier, sur cette ancienne emprise ferroviaire appartenant au gouvernement du Québec ;

ATTENDU que la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte et par le fait même, celle du Parc linéaire des Bois-Francs;

ATTENDU que la Route verte est un réseau cyclable bénéfique pour la santé de tous et pour la promotion des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire lui demandant de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte.

ADOPTÉ

Programme  
d'aide à  
l'entretien  
de la Route  
verte  
A.R.-11-14-12777

ATTENDU le rapport des revenus et dépenses déposé par la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francs et portant sur l'ensemble des activités d'entretien du Parc linéaire des Bois-Francs, traversant le territoire des MRC de L'Érable et d'Arthabaska;

ATTENDU QUE le programme d'aide à l'entretien de la Route verte permet de défrayer 50 % des frais admissibles assurant l'entretien de la piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de L'Érable accepte et dépose le rapport des revenus et dépenses préparé par la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francs pour la saison 2014, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien de la Route verte attestant des revenus et dépenses admissibles;



Le 26 novembre 2014

QUE la MRC de L'Érable reconnaît que le montant versé par le ministère des Transports du Québec, dans le cadre de son programme, n'excède pas 50 % des dépenses reliées à l'entretien du Parc linéaire des Bois-Francis;

QUE la MRC de L'Érable est d'accord pour que le rapport de la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francis soit présenté conjointement avec la MRC d'Arthabaska;

QUE le directeur général soit autorisé à signer la « Fiche d'évaluation de l'état de la route verte » pour et au nom de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Embauche d'une pompière  
A.R.-11-14-12778

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder pour la caserne 85 du SSIRÉ, à l'embauche de M<sup>me</sup> Jinny Messier, à titre d'apprenti pompier I.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Promotion de pompiers  
A.R.-11-14-12779

Il est proposé M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à la promotion des pompiers suivants, qui passeront d'apprenti-pompier III à pompier et ce, rétroactivement au 6 octobre 2014, savoir :

Simon Ouellet :	caserne 80
Maxime Paquet :	caserne 80

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Rapport mensuel des rencontres :

Commission stratégique

Commission d'aménagement

Une rencontre a eu lieu le 18 novembre. Il a principalement été question d'une demande d'exclusion à Saint-Pierre-Baptiste et d'une modification au schéma d'aménagement. Ces éléments seront abordés lors du conseil.

Le 26 novembre 2014

Comité CLD Une rencontre a eu lieu le 24 novembre et il a principalement été question des nouvelles orientations de la MRC en matière de développement économique.

Comité Sommet MRC Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité Table des  
Préfets Aucune rencontre n'a eu lieu.

Commission sociale

Comité dévelop- Une rencontre a eu lieu le 18 novembre. Il a été question du fonctionnement du  
pement social comité à la suite des récentes annonces gouvernementales. Plusieurs rapports ont également été présentés par l'agent de développement rural.

Comité Arthabaska- Aucune rencontre n'a eu lieu.  
Érable en forme

Comité transport Aucune rencontre n'a eu lieu.  
collectif et adapté

Comité politique Aucune rencontre n'a eu lieu.  
familiale

Comité Il a été question des mêmes projets discutés en conseil.  
pacte rural

Commission récréotouristique

Comité culture Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité tourisme Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité Mont Apic Mme Chouinard était absente du dernier comité. Le comité a accepté la proposition de formation d'un nouveau conseil d'administration.

Comité CARE Le centre aquatique est à prévoir divers travaux à la suite de la subvention reçue de la MRC.



Le 26 novembre 2014

QU'un avis soit diffusé dans un journal publié sur son territoire;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan.

ADOPTÉ

Financement  
du Plan de  
communication  
en gestion  
des matières  
résiduelles  
A.R.-11-14-12783

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC accepte de fournir une contribution financière de 5 000 \$ pour la mise en œuvre du plan de communication en gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

Rapport  
mensuel des  
rencontres :

Commission forêt

Comité Parc  
régional des  
Bois-Francis

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité  
CRRNT

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité  
Agence forestière  
des Bois-Francis

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Commission agricole

Comité consultatif  
agricole

Ce comité sera aboli et remplacé par le comité UPA-MRC.

Comité PDZA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité UPA – MRC

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Le 26 novembre 2014

Commission environnement

Comité  
matières  
résiduelles

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité GROBEC

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité délégués  
cours d'eau

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité délégués  
substituts cours  
d'eau

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité  
éoliennes

Un nouveau comité a été mis en place concernant le bruit des éoliennes.

Commission sécurité

Comité  
sécurité  
publique

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité SSIRÉ

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité  
schéma de  
couverture  
de risques

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Liste des  
prévisions des  
délégations pour  
l'année 2015  
A.R.-11-14-12784

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la liste des prévisions des délégations pour l'année 2015 soit adoptée :

COMMISSION STRATÉGIQUE

<u>Représentant</u>	<u>Comité</u>	<u>Endroit</u>	<u>Date</u>
Sylvain Labrecque (12 réunions)	Administratif	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer

Le 26 novembre 2014

Gilles Fortier (12 réunions)	Administratif	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Alain Dubois (12 réunions)	Administratif	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Jean-Noël Bergeron (12 réunions)	Administratif	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Michel Poisson (12 réunions)	Administratif	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Sylvain Labrecque (4 réunions)	Aménagement	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Alain Dubois (4 réunions)	Aménagement	Centre administratif	à déterminer
Bertrand Fortier (4 réunions)	Aménagement	Centre administratif	à déterminer
Gilles Fortier (4 réunions)	Aménagement	Centre administratif	à déterminer
Michel Poisson (4 réunions)	Aménagement	Centre administratif	à déterminer
Sylvain Labrecque (3 réunions)	Sommet MRC	Centre administratif	à déterminer
Gilles Fortier (3 réunions)	Sommet MRC	Centre administratif	à déterminer
Sylvain Labrecque (3 réunions)	Table des Préfets	à déterminer	à déterminer
Gilles Fortier (3 réunions)	Table des Préfets	à déterminer	à déterminer
Jean-Noël Bergeron (3 réunions)	Table des Préfets	à déterminer	à déterminer

COMMISSION SOCIALE

<u>Représentant</u>	<u>Comité</u>	<u>Endroit</u>	<u>Date</u>
Jocelyn Bédard (4 réunions)	Développement social	à déterminer	à déterminer
Jocelyn Bédard (3 réunions)	Arthabaska-Érable en forme	à déterminer	à déterminer

Le 26 novembre 2014

Jean-Noël Bergeron (4 réunions)	Transport collectif et adapté	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Jocelyn Bédard (2 réunions)	Politique familiale	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Jocelyn Bédard (4 réunions)	Pacte rural	à déterminer	à déterminer
Bertrand Fortier (4 réunions)	Pacte rural	à déterminer	à déterminer
Michel Poisson (4 réunions)	Pacte rural	à déterminer	à déterminer

COMMISSION RECREO-TOURISTIQUE

<u>Représentant</u>	<u>Comité</u>	<u>Endroit</u>	<u>Date</u>
Jocelyn Bédard (6 réunions)	Culture	à déterminer	à déterminer
Marie-Claude Chouinard (6 réunions)	Culture	à déterminer	à déterminer
Jocelyn Bédard (3 réunions)	Tourisme	à déterminer	à déterminer
Rosaire Croteau (3 réunions)	Tourisme	à déterminer	à déterminer
Marie-Claude Chouinard (4 réunions)	Mont Apic inc.	à déterminer	à déterminer
Marie-Claude Chouinard (3 réunions)	Centre aquatique régional de L'Érable	à déterminer	à déterminer
Marc Simoneau (8 réunions)	Parc linéaire des Bois-Francs	MRC Arthabaska ou de L'Érable	à déterminer
Rosaire Croteau (1 réunion)	Table de concertation régionale des véhicules hors route	à déterminer	à déterminer

COMMISSION FORÊT

<u>Représentant</u>	<u>Comité</u>	<u>Endroit</u>	<u>Date</u>
Alain Dubois (2 réunions)	Parc régional des Grandes-Coulées	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Jocelyn Bédard (2 réunions)	Parc régional des Grandes-Coulées	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer

Le 26 novembre 2014

Michel Poisson (2 réunions)	Parc régional des Grandes-Coulées	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Jocelyn Bédard (1 réunion)	CRRNT	à déterminer	à déterminer
Jocelyn Bédard (5 réunions)	Agence forestière des Bois-Francs	à déterminer	à déterminer

COMMISSION AGRICOLE

<u>Représentant</u>	<u>Comité</u>	<u>Endroit</u>	<u>Date</u>
Sylvain Labrecque (4 réunions)	CCA	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Michel Berthiaume (4 réunions)	CCA	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Sylvain Labrecque (2 réunions)	PDZA	à déterminer	à déterminer
Michel Berthiaume (2 réunions)	PDZA	à déterminer	à déterminer
Alain Dubois (2 réunions)	PDZA	à déterminer	à déterminer
Gilles Fortier (2 réunions)	PDZA	à déterminer	à déterminer
Sylvain Labrecque (2 réunions)	UPA-MRC	à déterminer	à déterminer
Michel Berthiaume (2 réunions)	UPA-MRC	à déterminer	à déterminer
Gilles Fortier (2 réunions)	UPA-MRC	à déterminer	à déterminer

COMMISSION ENVIRONNEMENT

<u>Représentant</u>	<u>Comité</u>	<u>Endroit</u>	<u>Date</u>
Sylvain Labrecque (3 réunions)	Matières résiduelles	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Bertrand Fortier (3 réunions)	Matières résiduelles	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Marie-Claude Chouinard (3 réunions)	Matières résiduelles	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer



Le 26 novembre 2014

Jean-Noël Bergeron (3 réunions)	Matières résiduelles	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Rosaire Croteau (2 réunions)	GROBEC	à déterminer	à déterminer
(Sylvain Labrecque (0 réunion)	Délégué cours d'eau	à déterminer	à déterminer
Rosaire Croteau (0 réunion)	Délégué cours d'eau	à déterminer	à déterminer
Bertrand Fortier (0 réunion)	Délégué cours d'eau	à déterminer	à déterminer
Gilles Fortier (0 réunion)	Délégué substitut cours d'eau	à déterminer	à déterminer
Marie-Claude Chouinard (0 réunion)	Délégué substitut cours d'eau	à déterminer	à déterminer
Jean-Noël Bergeron (0 réunion)	Délégué substitut cours d'eau	à déterminer	à déterminer
Sylvain Labrecque (3 réunions)	Éoliennes	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Rosaire Croteau (3 réunions)	Éoliennes	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Bertrand Fortier (3 réunions)	Éoliennes	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Marie-Claude Chouinard (3 réunions)	Éoliennes	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer

COMMISSION SÉCURITÉ

<u>Représentant</u>	<u>Comité</u>	<u>Endroit</u>	<u>Date</u>
Jean-Noël Bergeron (5 réunions)	CSP	Poste de la SQ	à déterminer
Gilles Fortier (5 réunions)	CSP	Poste de la SQ	à déterminer
Alain Dubois (5 réunions)	CSP	Poste de la SQ	à déterminer
Marc Simoneau (5 réunions)	CSP	Poste de la SQ	à déterminer
Sylvain Labrecque (2 réunions)	SSIRÉ	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer

Le 26 novembre 2014

Marc Simoneau (2 réunions)	SSIRÉ	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Jocelyn Bédard (2 réunions)	SSIRÉ	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Alain Dubois (2 réunions)	SSIRÉ	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Marc Simoneau (0 réunion)	Schéma de couverture de risques	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Alain Dubois (0 réunion)	Schéma de couverture de risques	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Jean-Noël Bergeron (0 réunion)	Schéma de couverture de risques	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer
Gilles Fortier (0 réunion)	Schéma de couverture de risques	Centre administratif de la MRC de L'Érable	à déterminer

ADOPTÉ

Aménagement :

Cours d'eau Brochu - Il est proposé par M. le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité

Acte de répartition que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :

A.R.-11-14-12785

- 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 4 627,05 \$
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de Lyster à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Marcoux - Il est proposé par M. le Conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à

l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :

A.R.-11-14-12786

- 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 1 423,51 \$
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de St-Pierre-Baptiste à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Il est proposé par M. le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité

Rivières aux que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :

Ormes –

Le 26 novembre 2014

- Acte de répartition - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 2 556,41 \$  
A.R.-11-14-12787
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de Villeroy à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Il est proposé par M. le Conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à  
Rivières aux l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :  
Ormes, branche 12 –

- Acte de répartition - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 2 204,98 \$  
A.R.-11-14-12788
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de Villeroy à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Il est proposé par M. le Conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à  
Rivières aux l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :  
Ormes, branche 13 –

- Acte de répartition - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 1 602,57 \$  
A.R.-11-14-12789
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de Villeroy à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Il est proposé par M. le Conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à  
Rivières aux l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :  
Ormes, branche 14 –

- Acte de répartition - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 3 351,30 \$  
A.R.-11-14-12790
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de Villeroy à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Il est proposé par M. le Conseiller Guy Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que  
de la Savane, la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :  
rang X,

- branche 9 - - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 2 745,36 \$  
Acte de répartition

Le 26 novembre 2014

- A.R.-11-14-12791 - 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de la Paroisse de Plessisville à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Il est proposé par M. le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité  
Brans-de-Marie, que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :  
branche 2 –

- Acte de répartition - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 2 691,13 \$

A.R.-11-14-12792

- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de Lyster à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cour d'eau Vigneault- Il est proposé par M. le Conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :

Acte de répartition

A.R.-11-14-12793

- 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 1 360,96 \$

- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de la Paroisse de Plessisville à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Il est proposé par M. le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité  
Noël Côté - que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :

Acte de répartition

- A.R.-11-14-12794 - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 1 992,65 \$

- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité d'Inverness à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Il est proposé par M. le Conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité  
Alfred Therrien - que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :

Acte de répartition

- A.R.-11-14-12795 - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 5 825,82 \$

- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de Laurierville à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Le 26 novembre 2014

Cours d'eau Alfred-Therrien, branche 1 - Il est proposé par M. le Conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :

- Acte de répartition - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 1 300,62 \$
- A.R.-11-14-12796 - 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de Laurierville à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Rivière Blanche, branche 26 - Il est proposé par M. le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :

- Acte de répartition - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 2 111,18 \$
- A.R.-11-14-12797 - 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Vigneault, # 9397 - Il est proposé par M. le Conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :

- Acte de répartition - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 3 373,44 \$
- A. R.-11-14-12798 - 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de la Paroisse de Plessisville à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Laurendeau - Il est proposé par M. le Conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :

- Acte de répartition - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 1 729,79 \$
- A.R.-11-14-12799 - 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de LA Paroisse de Plessisville à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Gros Ruisseau, Branche 7 - Il est proposé par M. le Conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :

Le 26 novembre 2014

- Acte de répartition - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 2 766,31 \$  
A.R.-11-14-12800
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la ville de Princeville à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Rivière Creuse, branche 23 –  
Il est proposé par M<sup>me</sup> la Conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :

- Acte de répartition - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 1 601,13 \$  
A.R.-11-14-12801
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de Villeroy à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Jutras, branche 1 -  
ATTENDU QUE le projet d'aménagement de la branche 1 du cours d'eau Jutras est débuté depuis 2011;

Acte de répartition  
A.R.-11-14-12802

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a dû procéder à des déboursés pour la présentation du certificat d'autorisation au MDDELCC, dont les plans et devis ;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement de la branche 1 du cours d'eau Jutras est indépendant du projet de construction sur le lot 4018369 ;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement de la branche 1 du cours d'eau Jutras inclus deux autres lots dont le lot 4017820 qui est utilisé à des fins agricoles et que son drainage est déficient :

ATTENDU QU'il manque toujours une entente entre la Ville de Plessisville et la Paroisse de Plessisville afin de permettre la construction sur le lot 4018369 ;

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par M. le Conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

- De facturer les coûts associés à ce jour au projet d'aménagement de la branche 1 du cours d'eau Jutras ;

Le 26 novembre 2014

- D'adopter les documents suivants :
- 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 5 055,35 \$
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la municipalité de la Paroisse de Plessisville à la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Cours d'eau Côté - Réalisation des travaux d'entretien

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant, afin de le ramener à son niveau de conception initiale :

A.R.-11-14-12803 Cours d'eau Côté  
Dossier : 704-181 12894 2014-11-03  
Demandeur : FERME RAYMOND LACASSE INC.

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 2014-257 de la municipalité de Laurierville demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE la recommandation positive du responsable des cours d'eau à prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront assumés par les intéressés au projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 26 novembre 2014

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis du cours d'eau Côté ;

QUE la MRC de L'Érable autorise le responsable des cours d'eau à procéder à l'analyse du dossier, à réaliser la réunion des intéressés et à soumettre le projet d'entretien à un conseil ultérieur pour approbation.

ADOPTÉ

Cours d'eau	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
Fernand-Bédard -	en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant,
Réalisation	afin de le ramener à son niveau de conception initiale :
des travaux	
d'entretien	Cours d'eau Fernand-Bédard
A.R.-11-14-12804	Dossier : 704-181 219-8 2013-05-06 Demandeur : FERME GERGUY SENC

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 2013-102 de la municipalité de Laurierville demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE la recommandation positive du responsable des cours d'eau à prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront assumés par les intéressés au projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité :



Le 26 novembre 2014

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis du cours d'eau Fernand-Bédard ;

QUE la MRC de L'Érable autorise le responsable des cours d'eau à procéder à l'analyse du dossier, à réaliser la réunion des intéressés et à soumettre le projet d'entretien à un conseil ultérieur pour approbation.

ADOPTÉ

Cours d'eau	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
Ruisseau	en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant,
des Aulnes -	afin de le ramener à son niveau de conception initiale :
Réalisation	
des travaux	Ruisseau des Aulnes
d'entretien	Dossier : 704-181 2114 2013-07-08
A.R.-11-14-12805	Demandeur : FERME BARIL ET FRÈRE INC.

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 13-07-227 de la Ville de Princeville demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE la recommandation positive du responsable des cours d'eau à prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront assumés par les intéressés au projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Rosaire Croteau appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 26 novembre 2014

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis du cours d'eau Ruisseau Des Aulnes ;

QUE la MRC de L'Érable autorise le responsable des cours d'eau à procéder à l'analyse du dossier, à réaliser la réunion des intéressés et à soumettre le projet d'entretien à un conseil ultérieur pour approbation.

ADOPTÉ

Cours d'eau	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
Daigle -	en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant,
Réalisation	afin de le ramener à son niveau de conception initiale :
des travaux	
d'entretien	Cours d'eau Daigle
A.R.-11-14-12806	Dossier : 704-181 12363 2013-07-08
	Demandeur : FERME FRANCLAIN

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 13-07-226 de la Ville de Princeville demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE la recommandation positive du responsable des cours d'eau à prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront assumés par les intéressés au projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 26 novembre 2014

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis du cours d'eau Daigle ;

QUE la MRC de L'Érable autorise le responsable des cours d'eau à procéder à l'analyse du dossier, à réaliser la réunion des intéressés et à soumettre le projet d'entretien à un conseil ultérieur pour approbation.

ADOPTÉ

Cour d'eau Mario, branche 1 - Réalisation des travaux d'entretien A.R.-11-14-12807	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant, afin de le ramener à son niveau de conception initiale :  Cours d'eau Mario et sa branche 1  Dossier : 704-181 15027 2013-06-03  Demandeur : 9168-0090 Québec inc.
---	---

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 2013-138 de la municipalité de Laurierville demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE la recommandation positive du responsable des cours d'eau à prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront assumés par les intéressés au projet.

Le 26 novembre 2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis du cours d'eau Mario et de sa branche 1 ;

QUE la MRC de L'Érable autorise le responsable des cours d'eau à procéder à l'analyse du dossier, à réaliser la réunion des intéressés et à soumettre le projet d'entretien à un conseil ultérieur pour approbation.

ADOPTÉ

Cours d'eau Pierre-Bergeron, branche 1 - Réalisation des travaux d'entretien A.R.-11-14-12808	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant, afin de le ramener à son niveau de conception initiale :  Cours d'eau Pierre-Bergeron, branche 1 Dossier : 704-181 146 2014-11-03 Demandeur : FERME ROLAND CARON INC.
---	--

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 2014-258 de la municipalité de Laurierville demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE la recommandation positive du responsable des cours d'eau à prendre en charge ce dossier ;

Le 26 novembre 2014

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront assumés par les intéressés au projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis du cours d'eau Pierre-Bergeron, branche 1 ;

QUE la MRC de L'Érable autorise le responsable des cours d'eau à procéder à l'analyse du dossier, à réaliser la réunion des intéressés et à soumettre le projet d'entretien à un conseil ultérieur pour approbation.

ADOPTÉ

Cours d'eau de la Savane, rang six, branche 9 – Modification à la réalisation	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond des cours d'eau suivant, afin de les ramener à leur niveau de conception initiale :
A.R.-11-14-12809	Cours d'eau de la Savane du rang dix branche 9 : du chaînage 0+000 jusqu'au chaînage 0+663 Dossier : 704-181 10767 2014-05-30 Municipalité : Paroisse de Plessisville

ATTENDU QUE la résolution A.R.-06-14-12612 de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QU'il y a eu des modifications dans l'engagement de l'entrepreneur lors des travaux réalisés ;

ATTENDU QUE le propriétaire des lieux, soit la FERME GAÉLANDE INC. nous avait donné un délai de trois semaines afin réaliser les travaux dû à ses cultures;

ATTENDU QUE Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault ne pouvait pas rencontrer les délais fixés pour la réalisation des travaux ;

Le 26 novembre 2014

ATTENDU QUE suite à des discussions entre le responsable des cours d'eau et Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault, il a été convenu d'un commun accord, d'annuler le contrat entre les deux parties ;

ATTENDU QU'un rapport du responsable des cours d'eau a été produit afin de justifier ce changement d'entrepreneur au dossier ;

ATTENDU QUE pour réussir à réaliser l'ensemble du creusage de cet entretien de cours d'eau, nous avons dû séparer le projet en deux, soit une première partie (cours d'eau faisant office de fossé de chemin de la route Brassard) réalisée par la Paroisse de Plessisville au coût de mille deux cent quatorze dollars et cinq cents (1 214,05 \$) et une deuxième partie par l'engagement de l'entreprise Jean-Claude Lizotte inc. au coût de six cent soixante-six dollars et quatre-vingt-six cents (666,86 \$) ;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle a été respectée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable entérine l'engagement de la Paroisse de Plessisville pour une partie du contrat d'entretien du cours d'eau cours d'eau de la Savane du rang dix branche 9, pour la fourniture d'une pelle hydraulique et de camions de transport des sédiments, pour un total de mille deux cent quatorze dollars et cinq cents (1 214,05), non taxable ;

QUE la MRC de L'Érable entérine l'engagement de l'entreprise Jean-Claude Lizotte Inc. pour une partie du contrat d'entretien du cours d'eau cours d'eau de la Savane du rang dix branche 9, pour la fourniture d'une pelle hydraulique pour un total de six cent six dollars et quatre-vingt-six cents (666,86\$), incluant les taxes applicables.

ADOPTÉ

Renonciation  
au délai de

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a publié une orientation préliminaire datée du 13 novembre 2014 relativement

Le 26 novembre 2014

30 jours - à un dossier portant le n° 408314, et que suite à cet avis la MRC dispose de 30 jours pour  
Dossier # 408314 formuler des observations additionnelles à porter à son attention ;

(CPTAQ)

A.R.-11-14-12810 ATTENDU QUE le dossier n° 408314 réfère à une demande d'autorisation à la Commission de Mme Chantal Mathieu et M. Raphaël Morin, de Sainte-Sophie-d'Halifax, qui a pour but d'« *utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une fromagerie, un emplacement faisant partie du lot 1027, du cadastre du Canton de Halifax* », et que la demande «  *vise en fait l'ajout d'une nouvelle utilisation à une fin autre que l'agriculture à l'intérieur d'un emplacement qui bénéficierait d'un droit acquis en vertu des articles 101 et 103 de la Loi* » ;

ATTENDU QUE le projet est appuyé par la municipalité et que l'orientation préliminaire est favorable au projet à condition que l'usage recherché (l'exploitation d'une fromagerie) demeure accessoire ;

ATTENDU QUE ladite demande a un caractère d'urgence et que la MRC de L'Érable n'a pas d'observations additionnelles à formuler à l'attention de la Commission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable renonce au délai de 30 jours qui lui est attribué pour formuler des observations additionnelles au dossier n° 408314.

ADOPTÉ

Ententes ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et relatives l'urbanisme la ville de Plessisville a adopté le 7 octobre 2014 le règlement n° 1627 aux travaux portant sur les ententes relatives à la réalisation de travaux municipaux ; municipaux -

Conformité ATTENDU QUE ce type de règlement doit être analysé quant à sa conformité eu au SADR - égard au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Ville de L'Érable ; Plessisville

A.R.-11-14-12811 ATTENDU QU'après analyse, ce règlement ne comporte pas de contenu quant à une éventuelle non-conformité à l'égard dudit schéma, et qu'au surplus, en son article 5, il est stipulé que tous travaux assujettis audit règlement devront être conforme au schéma de la MRC ;

Le 26 novembre 2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable approuve le règlement no 1627 de la ville de Plessisville et qu'elle le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Demande d'exclusion de la zone agricole (CPTAQ) de la municipalité de St-Pierre- Baptiste – Secteur de villégiature A.R.-11-14-12812	ATTENDU QUE la municipalité de paroisse de Saint-Pierre-Baptiste a soumis à la MRC de L'Érable une demande d'exclusion de la zone agricole datée du 10 novembre à présenter à la CPTAQ en vue d'exclure une parcelle d'approximativement 5 hectares pour permettre le lotissement et la construction de résidences sur 7 nouveaux emplacements ;  ATTENDU QUE cette demande a été produite par Guy Lebeau consultant, mandataire au dossier, reçue à la MRC (par courriel) le 10 novembre 2014, et laquelle demande a été appuyée par la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste par l'adoption de sa résolution no 198-11-2014 le 4 novembre 2014 ;
--	--

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a étudié la demande quant à sa conformité eu égard au contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR) ;

ATTENDU QUE pour peaufiner son analyse la MRC a pris en compte les recommandations de M. Carl Plante, responsable de l'aménagement, dans son rapport no 2014-SPB-EXC-2 et dans lequel il recommande de ne pas déclarer conforme ladite demande de la municipalité eu égard au contenu du schéma et dans lequel il mentionne que le SADR devra être modifié advenant un appui au projet de la municipalité, le tout afin de le rendre conforme ;

ATTENDU QUE les modifications nécessaires au SADR pour rendre le projet conforme doivent permettre de concilier le développement de la villégiature tout en



Le 26 novembre 2014

minimisant les impacts à long terme les frayères et autres milieux aquatiques et riverains fragiles situés sur ces terrains, en bordure du lac Joseph ;

ATTENDU QUE la MRC a également pris en compte les recommandations de la Commission d'aménagement de la MRC de L'Érable, laquelle a étudié la demande lors de sa rencontre du 18 novembre 2014 ;

ATTENDU QUE ladite Commission, outre les éléments inhérents à la conciliation entre le développement de la villégiature et la protection du milieu naturel et de la qualité de l'eau à long terme du lac Joseph, souligne également les éléments suivants :

- Le secteur visé par la demande est déjà affecté à des fins de villégiature au schéma : le développement de ce secteur est anticipé et planifié ;
- Le secteur visé est enclavé, contigu à la zone blanche, ne recèle aucun potentiel agricole et constitue un des derniers endroits de la municipalité où il est possible de développer sans avoir d'impacts sur le territoire et les activités agricoles ;
- Le schéma stipule que le développement de rares petits secteurs comme celui proposé, non loin d'un plan d'eau comme le lac Joseph, même s'il est de faible envergure, a un impact économique et social non négligeable pour une petite municipalité de la taille de Saint-Pierre-Baptiste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable appuie la demande d'exclusion de la municipalité de paroisse de Saint-Pierre-Baptiste visant le développement d'un secteur d'une superficie approximative de 5 hectares en bordure du lac Joseph, notamment après avoir considéré les critères applicables de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, mais qu'elle ne la déclare pas conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (SADR), au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire ;

Le 26 novembre 2014

QU'advenant une exclusion rendue par la CPTAQ, la MRC de L'Érable s'engage à modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de rendre conforme la demande, le tout dans les délais prévus, et que ces modifications viseront notamment la conciliation du développement du secteur en s'assurant de protéger les milieux aquatiques et riverains et la qualité de l'eau du lac Joseph à long terme.

ADOPTÉ

Avis de motion - Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable

Avis de motion est par la présente donné par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, qu'à une prochaine séance du Conseil de la MRC de L'Érable, il sera présenté pour adoption un règlement qui aura pour but de modifier le règlement no 330 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable.

Le règlement à être adopté contiendra, ou pourrait contenir, des dispositions traitant des éléments suivants :

- de la modification de la cartographie relative à la zone inondable à Lyster (rivière Bécancour) ;
- de la modification de la cartographie relative à la zone inondable à Laurierville (rivière Bécancour) ;
- de l'ajout d'une nouvelle carte identifiant une zone inondable pour la rivière Barbue à Laurierville, et des mesures qui s'y rattachent ;
- de l'intégration du poste de transformation d'électricité d'Hydro-Québec à Villeroy, et de mesures relatives à la cohabitation qui s'y rattachent ;
- de l'ajout de mesures relatives à la cohabitation pour le poste de transformation d'électricité d'Hydro-Québec dans la municipalité de paroisse de Plessisville ;
- de l'agrandissement des limites du périmètre d'urbanisation à Lyster, et de l'agrandissement de l'affectation Urbaine à même une affectation à vocation agricole ;
- de l'agrandissement de l'affectation Récréo-forestière et parc régional à même une partie de l'affectation forestière, dans la municipalité de paroisse de Plessisville ;
- de l'abrogation des dispositions relatives au contrôle du déboisement introduites au document complémentaire du schéma (anciennes dispositions du RCI no 242 transformées depuis en un règlement régional).

Le 26 novembre 2014

Modification du  
schéma d'amé-  
nagement et de  
développement  
révisé de la MRC  
de L'Érable -  
Adoption du  
projet de  
règlement  
numéro 341 et  
son document  
sur la nature  
des modifications  
A.R.-11-14-12813

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de L'Érable peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé tel que le prévoit les articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la modification du schéma débute par l'adoption d'un projet de règlement, tel que stipulé à l'article 48 de ladite Loi ;

ATTENDU QUE simultanément à l'adoption du projet de règlement, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs réglementations d'urbanisme afin d'assurer la concordance, tel qu'il est stipulé à l'article 53.11.4 de la même Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité, d'adopter le projet de règlement numéro 341 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ET son document sur la nature des modifications, documents soumis au conseil par M. Carl Plante, aménagiste à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Modification  
du schéma  
d'aménagement  
de développement  
révisé de la MRC  
de L'Érable –  
Assemblée  
publique de  
consultation  
A.R.-11-14-12814

ATTENDU l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui stipule qu'une municipalité régionale de comté doit tenir une assemblée publique sur son territoire suivant l'adoption d'un projet de règlement relatif à la modification de son et schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU QUE l'article 53.2 de la même Loi prévoit que le conseil indique la municipalité et fixe la date, l'heure et le lieu où et quand se tiendra l'assemblée publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité de tenir une assemblée publique sur le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable;

QUE cette assemblée publique ait lieu le mercredi 14 janvier 2015, à 13 h 30, au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville.

ADOPTÉ

Le 26 novembre 2014

Demande de la MRC de L'Érable auprès de la CPTAQ pour la publication de l'avis d'orientation préliminaire relativement à la demande à portée collective (article 59, CPTAQ) A.R.-11-14-12815

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a déposé officiellement une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec à la fin de l'été 2011, soit il y aura bientôt trois ans et demi;

ATTENDU QUE depuis cette date, la MRC et sont partenaires, l'UPA (deux fédérations régionales), ont fourni à la Commission de très nombreux documents et ententes innovants afin de renseigner la Commission sur la demande, et que depuis juin 2014, elle a tout en main pour publier l'avis d'orientation préliminaire;

ATTENDU QUE depuis le 16 mai 2013 (plus de 18 mois), soit depuis la dernière rencontre de travail UPA-CPTAQ-MRC, il n'y a eu aucune nouvelle ou correspondance officielle concernant l'état d'avancement du dossier de la MRC, alors que pourtant les représentants des trois parties en étaient venus à un accord de principe concernant le second volet de l'article 59 de la MRC et qu'au surplus la MRC demandait déjà à la CPTAQ, par sa résolution du 19 juin 2013, la production de l'orientation préliminaire;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable ne comprend pas le délai actuel étant donné que le premier volet de l'article 59 a été réglé de manière consensuelle dans un temps record (une centaine d'îlots en un après-midi, ce qui témoigne de la bonne préparation de la demande de la MRC et de la bonne volonté des partenaires dans la recherche de consensus) et que tout indiquait, lors des rencontres de travail, que le second volet de la MRC, bien que plus compliqué, pourrait également cheminer normalement ;

ATTENDU QUE préalablement au dépôt de cette demande, la MRC a réalisé un *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* dans lequel on identifie la zone agricole de la MRC de L'Érable (96% de son territoire) comme étant la pierre d'assise de son développement futur, lequel développement doit passer par l'établissement de nouvelles fermes afin d'occuper son milieu, le dynamiser et renverser la tendance de la décroissance démographique ;

ATTENDU QUE la réalisation du PDZA a fait l'objet d'une concertation et d'une mobilisation importante dans la région de L'Érable ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du PDZA passe par plusieurs actions dont celle de la conclusion d'une entente et d'une décision à une demande à portée collective (article 59, volet 2) ;

Le 26 novembre 2014

ATTENDU QUE plusieurs actions proposées au PDZA sont réalisées ou en voie de l'être, tel que les suivantes ;

- Engagement d'une commissaire agroalimentaire afin, notamment, de supporter et faciliter le démarrage de nouvelles entreprises agricoles à temps plein et à temps partiel ;
- Constitution d'un fonds de démarrage dédié aux nouvelles entreprises agricoles à temps plein et à temps partiel ;

ATTENDU QUE le volet « aménagement du territoire » du PDZA, lié à l'article 59, freine le développement agricole de la MRC puisque des projets agricoles et forestiers à temps partiel sont en attentes et que d'autres requérants sont dans l'incertitude ;

ATTENDU QUE la Commission devrait donner la priorité au dossier de L'Érable puisqu'il vise à intégrer un PDZA à l'article 59 d'une part, et d'autre part il permet d'illustrer qu'il est possible de fonctionner et de développer le territoire agricole avec implantations résidentielles tout en fonctionnant avec la loi actuelle, et qu'en somme, le demande de la MRC constitue ni plus ni moins qu'un projet pilote tripartite innovant dont nous aurions tous avantage à accélérer la mise en œuvre ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a un Schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur depuis le 6 novembre 2013, qu'à partir de cette date les municipalités locales ont deux ans pour refondre complètement leur réglementation d'urbanisme afin de tenir compte du nouveau schéma, mais qu'actuellement, à moins d'un an de l'échéance, sans décision liée à l'article 59 et la modification du schéma qui s'en suivra, elles sont dans l'incertitude relativement à leur planification de la zone agricole ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Commission de délivrer le plus rapidement possible l'autorisation demandée par la MRC de L'Érable étant donné qu'advenant une décision, mis à part les demandes d'implantations de résidence liées à certains articles de la Loi (40, 105,...), aucune nouvelle demande d'autorisation résidentielle ne sera recevable ;

Le 26 novembre 2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de publier avant la fin de l'année 2014 l'avis d'orientation préliminaire relativement à sa demande à portée collective ;

QUE cette résolution soit acheminée à la présidente de la Commission, madame Marie-Josée Gouin.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des déboursés suivant :  
Rapport des déboursés  
A.R.-11-14-12816

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
14640	Madame Colette Girouard (aide financière)	9 697,00
14641	Proulx CPA inc. (vérification comptable 2013)	8 136,73
14642	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	13 461,66
14643	annulé	-
14644	Mun. Sainte-Sophie-d'Halifax (fonds visibilité éolienne)	1 250,00
14645	La Capitale (assurance collective oct)	6 675,66
14647	Vertisoft (service technique, pièces)	2 429,28
14648	Coop des Appalaches (cadenas)	15,49
14650	FQM (formation)	97,73
14651	EMP inc. (travaux cours d'eau)	172,46
14652	Autobus L. Roy & Fils inc. (entente)	17 841,04
14653	L'Immobilière (gestion rôle, dossiers plaintes)	12 959,68
14654	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 584,00
14655	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 919,00
14656	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 873,00
14657	Madame Ghyslaine Boissonneault (aide financière)	23 589,00
14658	Sogetel (frais fibre optique juillet-août-sept)	7 693,59
14662	Boucherie Thibault (repas conseil oct)	206,95
14663	Mégaburo (lecture compteur)	494,91
14665	Médias Transcontinental (avis dépôt rôle)	459,91
14666	Therrien Couture Avocats SENC (formation)	1 437,19
14669	Ville de Plessisville (formation)	171,12
14670	SEAO - construction (publication)	143,51
14672	Plomberie 1750 inc. (appel de service)	88,53
14673	Financière Banque Nationale (règlement 286-328)	4 158,33
14674	Financière Banque Nationale (règlement 308)	3 606,00
14675	Coopérative Forestière du Bas St-Maurice (dégagement plantation)	3 233,68

Le 26 novembre 2014

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
14676	Coop. de Solidarité Laurierville (pacte rural)	5 318,65
14677	Mun. Sainte-Sophie-d'Halifax (pacte rural)	7 970,26
14678	Studio Plessis (lecteur carte SD, pile)	59,08
14681	Dendrotik (rubans)	81,63
14682	R.D. Lettrage (autocollant)	35,07
14683	Ville de Plessisville (fonds visibilité éolienne)	3 750,00
14684	Paroisse de Plessisville (fonds visibilité éolienne)	3 750,00
14685	Municipalité d'Inverness (fonds visibilité éolienne)	3 750,00
14686	CLDE (pacte rural)	3 489,49
14687	Francotyp-Postalia (frais de location timbreuse)	103,30
14688	Formules Municipales (reliure)	165,91
14689	EMP inc. (travaux cours d'eau)	1 465,93
14690	Ville de Princeville (fonds régional 2013)	170 473,34
14691	Jacques Fleuriste (plante)	96,58
14692	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 729,00
14693	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 011,00
14694	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 867,00
14695	CARÉ (FSTD)	9 591,00
14697	Autobus Ouellet (transport visite mat. rés.)	546,13
14698	Laurence Gagnon (location site pour plants)	100,00
14699	Postes Canada (timbres sondage transport)	709,40
14700	Martin Laflamme (café)	169,75
14701	Financière Banque Nationale (règlement 277)	21 438,43
14702	Ordre des Évaluateurs Agréés (formation)	557,63
14703	Paroisse de Plessisville (travaux cours d'eau)	1 214,05
14704	Autobus L. Roy & Fils inc. (entente)	17 932,06
14705	Coopérative Forestière du Bas St-Maurice (dégagement plantation final)	3 880,41
14706	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 607,49
14707	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 783,30
14708	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 250,00
14709	André Gingras (entretien oct.)	1 078,93
10710	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	13 461,66
10713	Imprimerie Fillion enr. (réquisitions, carte Noël)	321,93
14714	BMR Nomelbro (divers)	140,73
14716	FQM (ass. MRC, Dicom)	490,27
14717	Édith Vaillancourt (déchetage)	20,00
14718	Vision informatique SDM (écran, adaptateur)	488,64
14721	Me Sylvain Beauregard (honoraires)	471,40
14722	Damaxpert (vérification brûleur)	156,31
14724	Remorquage Desjardins (location pelle)	1 261,10
14727	Compagnie Motoparts inc. (divers parc)	26,21
14728	Mécanique Gilles Roberge (divers parc)	34,67
14729	Les Pneus PR ltée (réparation pneu)	76,97
14730	Moto Performance 2000 inc. (divers parc)	24,67
14731	Studio Plessis (pile)	45,98
Total		<u>411 390,81</u>

Le 26 novembre 2014

Salaires		
<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
534695-534739	Paies semaine du 5 au 11 octobre 2014 et élus octobre 2014	28 893,64
534816-534952	Paies semaine du 12 octobre au 8 novembre 2014	89 250,56
535030-535061	Paies semaine du 9 au 15 novembre 2014	<u>22 418,05</u>
Total		<u>140 562,25</u>

Transactions pré-autorisées et via internet		
<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-10-01	Gouv. prov. (DAS)	33 121,27
GWW-10-02	Gouv. féd. (DAS)	851,94
GWW-10-03	Gouv. féd. (DAS)	12 363,68
GWW-11-01	Gouv. prov. (DAS)	34 313,54
GWW-11-02	Gouv. féd. (DAS)	1 087,28
GWW-11-03	Gouv. féd. (DAS)	12 424,74
VAP-10-01	Remboursement prêt PR1	2 334,24
VAP-11-01	Remboursement prêt PR1	2 335,62
PWW-10-01	Bell Canada	920,40
PWW-10-02	CARRA	305,59
PWW-10-03	Visa Desjardins - DG	1 660,91
PWW-10-04	Visa Desjardins - préfet	2 847,39
PWW-10-05	Visa Desjardins - général	23,00
PWW-10-06	Bell Mobilité - cellulaire	289,08
PWW-10-07	Bell - conférence	167,33
PWW-11-01	Philippe Gosselin Ass. (huile chauffage)	1 126,01
PWW-11-02	Bell Canada	1 461,51
PWW-11-03	Hydro MRC	1 348,58
PWW-11-04	CARRA	427,78
RA-10-01	RREMQ - août	15 253,52
RA-10-02	RREMQ - sept	<u>12 306,69</u>
Total		<u>136 970,10</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-11-14-12817

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter les déboursés du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) suivants :

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
14641	Proulx CPA inc. (vérification comptable 2013)	2 038,56
14646	Garage Marc Labrie enr. (réparation)	935,58



Le 26 novembre 2014

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
14649	Groupe CLR (système de comm., réparation)	1 292,35
14659	M Denis Langlois (location site)	150,00
14660	Municipalité d'Inverness (location site)	150,00
14661	M. Sylvain Tardif (location site)	150,00
14664	Thibault & Associés (réparation pompe)	587,08
14667	Ville de Princeville (constat)	487,00
14668	Imprimerie Fillion enr (napperons)	442,65
14669	Ville de Plessisville (formation)	171,12
14671	Garage M.J. Caron & ass. (essence)	169,34
14679	Coop IGA (eau, bonbons)	200,03
14680	ENPQ (examen, formation)	1 452,75
14696	Suspension Victo (inspection, réparation)	4 534,67
14711	Groupe CLR (système de comm., réparation)	1 476,20
14712	Accessoires d'Auto Illimités (divers)	355,56
14714	BMR Nomelbro (divers)	38,06
14715	Extincteur Victo (recharge)	295,49
14719	IAPA Freins Démarreurs Plessis (étai)	171,26
14720	Ville de Victoriaville (formation)	570,00
14721	Me Sylvain Beauregard (honoraires)	465,65
14723	Martin & Levesque inc. (vêtements)	488,30
14725	Garage M.J. Caron & ass. Inc. (essence)	71,17
14726	Garage Drapeau inc. (entretien)	572,90
14729	Les Pneus PR Ltée (changement pneus)	<u>82,69</u>
Total		17 348,41 \$

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
534541-534601	Paies semaine août 2014	9 446,75
534740-534815	Paies semaine septembre 2014	17 923,88
534953-535029	Paies semaine octobre 2014	<u>20 991,88</u>
Total		<u>48 362,51 \$</u>

Transactions  
pré-autorisées  
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-10-01	Bell Canada - Caserne 45 - P. Plessisville	92,61
PWW-10-02	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	84,56
PWW-10-03	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	84,56
PWW-10-04	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	84,56
PWW-10-05	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	88,47
PWW-10-06	Bell Mobilité- cellulaire	96,36
PWW-10-07	Bell Mobilité - Pagette	605,03
PWW-10-08	ESSO	282,66

Le 26 novembre 2014

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-10-09	Sonic	1 045,72
PWW-10-10	SHELL	565,33
PWW-11-01	Bell Canada - Caserne 45 - P. Plessisville	<u>92,61</u>
Total		<u>3 122,47 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Ratification des dépenses en sécurité incendie Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que les dépenses en sécurité suivantes soient ratifiées:

<u>A.R.-11-14-12818</u>	<u>Description</u>	<u>Total</u>
	Thibault & associés (réparation pompe)	510,62
	Garage Marc Labrie (réparation freins)	813,72
	Réseau des Appalaches (FM) Itée 097,3 (location site Vianney)	3 247,32
	Groupe CLR (installation radio)	453,93
	Centre d'extincteur SL (recharge)	280,71
	FQM (Dicom)	<u>70,22</u>
	TOTAL	<u>5 376,52</u>

Note: Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces prix.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Liste des prévisions des délégations Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les délégations suivantes :

A.R.-11-14-12819

<u>Noms</u>	<u>Sujets</u>	<u>Endroits</u>	<u>Dates</u>	<u>Coûts</u>
Sylvain Labrecque	Assemblée des MRC	Québec	3 & 4 déc. 2014	130,00 \$
Gilles Fortier	Assemblée des MRC	Québec	3 & 4 déc. 2014	130,00 \$

ADOPTÉ

Le 26 novembre 2014

Ratification d'une dépense  
A.R.-11-14-12820

ATTENDU QU'une zone du Parc linéaire des Bois-Francis a été déboisée par un particulier pour des fins d'agriculture;

ATTENDU QUE la MRC a dû requérir les services d'un arpenteur pour délimiter la superficie affectée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité de ratifier la dépense occasionnée par l'embauche de la compagnie 9146-8504 Québec inc. (André Lemieux, arpenteur-géomètre), au montant de 1 500 \$.

ADOPTÉ

Crédit variable  
A.R.-11-14-12821

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que pour les fins de l'administration courante de la MRC de L'Érable, une marge de crédit de 75 000 \$, à la Caisse populaire Desjardins de L'Érable, soit à la disposition de ladite MRC par tranche de 1 000 \$, et ce, pour toute l'année 2015.

Le préfet et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette résolution.

ADOPTÉ

Transferts de fonds  
A.R.-11-14-12822

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer les dernières dépenses de l'année et les transferts de fonds nécessaires.

ADOPTÉ

Application du règlement numéro 300 dans le cadre des comités spéciaux  
A.R.-11-14-12823

ATTENDU le règlement n° 300 relatif au traitement des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétaire-trésorier à rémunérer les conseillers pour les comités spéciaux pour l'étude du budget qui ont eu lieu les 18 et 19 novembre 2014.

ADOPTÉ

Correspondance :

En date du 21 octobre, une correspondance signée par M<sup>me</sup> Brigitte Pelletier, présidente de la Commission municipale, concernant le dossier de la municipalité de St-Rosaire relativement au partage du fonds régional (carrières et sablières). Sur recommandation du comité administratif, la résolution suivante est adoptée :

Le 26 novembre 2014

Dossier St-Rosaire - Participation à la médiation  
A.R.-11-14-12824

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC accepte de participer à la médiation concernant le dossier de la municipalité de St-Rosaire relativement au partage du fonds régional pour carrières et sablières, tel que proposé par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

En date du 21 octobre 2014, une résolution de la MRC de la Nouvelle-Beauce demandant un appui dans ses démarches auprès du MDDELCC, relativement au Projet de loi 195 – Loi modifiant la Loi sur les compétences municipales afin de permettre aux MRC d'exécuter certains travaux sans délai. Après discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Appui à la MRC de la Nouvelle-Beauce -  
Projet de loi 195  
A.R.-11-14-12825

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Érable appuie la résolution de la MRC de la Nouvelle-Beauce relativement au projet de loi 195.

ADOPTÉ

En date du 5 novembre 2014, une correspondance de Tourisme Érable pour le renouvellement de l'adhésion à l'organisme. Après discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Adhésion à Tourisme Érable  
A.R.-11-14-12826

Il est proposé par M. le conseiller Guy Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC renouvelle son adhésion à Tourisme Érable au montant de 180 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ

En date du 10 novembre 2014, une correspondance de la municipalité de St-Pierre-Baptiste, demandant un appui dans leur démarche auprès du Patrimoine culturel du Québec afin que le Monument des pionniers écossais soit reconnu comme lieu historique. Après discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Appui à la municipalité de St-Pierre-Baptiste

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Érable appuie la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste dans sa démarche auprès de Patrimoine culturel du Québec afin que le

Le 26 novembre 2014

Reconnaissance  
du Monument  
des pionniers  
A.R.-11-14-12827

Monument des pionniers soit reconnu comme lieu historique.

ADOPTÉ

En date du 13 novembre 2014, une correspondance signée par M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, concernant le pacte fiscal transitoire. *Cette correspondance est classée.*

Une demande d'appui de Place aux jeunes en région (PAJR) pour la reconduction du financement du réseau pour la prochaine année. Après discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Appui à PJR -  
Reconduction  
du financement  
réseau  
A.R.-11-14-12828

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Érable appuie Place aux jeunes en région dans sa demande de reconduction du financement du réseau pour la prochaine année.

ADOPTÉ

Varia :  
Appui au  
projet de  
réfection du  
barrage au  
lac Kelly  
préparé par  
l'Agence  
forestière  
des Bois-Francis  
A.R.-11-14-12829

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a pris connaissance du projet que l'Agence forestière des Bois-Francis lui a soumis « Projet de réfection du barrage de retenue à l'exutoire du lac Kelly »;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable connaît bien le contexte local et est très sensible à la cause de la réfection du barrage actuel dudit lac étant donné, notamment :

- Qu'il permettrait le maintien d'un écosystème de grande qualité comprenant un important milieu humide qui s'est constitué depuis une centaine d'années en amont du barrage;

- Qu'il permettrait le maintien des conditions permettant la récréation et les loisirs en lien avec les habitats fauniques humides et aquatiques de la rivière Noire, en aval, dans le Parc régional des Grandes-Coulées;

- Qu'il permettrait le maintien du milieu de vie actuel pour les résidents entourant le lac Kelly;

Le 26 novembre 2014

ATTENDU QUE la MRC a l'expérience de tels projets et croit donc aux effets positifs qu'il pourra dégager dans le milieu puisqu'elle a elle-même réalisé un ouvrage s'y apparentant à l'exutoire du lac Joseph, à Inverness (rivière Bécancour), et qu'elle est en mesure aujourd'hui d'évaluer les effets bénéfiques que ce dernier a eus dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable appuie vigoureusement le « Projet de réfection du barrage de retenue à l'exutoire du lac Kelly » proposé par l'Agence forestière des Bois-Francis;

QUE la MRC de L'Érable accepte d'être un organisme partenaire dans la réalisation de ce projet;

QUE la MRC de L'Érable est disposée à faire partie du comité d'intervenants du projet en vue de sa réalisation;

QUE la MRC est également disposée à contribuer par un support professionnel dans la concrétisation du projet, lequel support en ressources humaines est estimé à 14 000 \$.

ADOPTÉ

Présentation  
du rapport  
périodique  
d'activités du  
poste de la SQ  
de la MRC de  
L'Érable

M. Maxime Gignac, directeur pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de L'Érable, présente le rapport des différentes interventions de la Sûreté du Québec en matière de sécurité publique sur le territoire de la MRC de L'Érable.

Course à  
relais dans  
la MRC de

Mme Karine Sévigny présente le projet de course à relais de 200 km prévu en octobre 2015 et qui vise à récolter des fonds pour un organisme communautaire de la région. Le but de la présentation est d'aviser les maires du passage des coureurs dans

Le 26 novembre 2014

L'Érable leur municipalité. Certaines municipalités seront sollicitées pour participer au projet, notamment en fournissant certaines infrastructures.

Période de questions Aucune question.

Levée de la séance Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-11-14-12830

ADOPTÉ

---

Le Préfet

---

Le Secrétaire-trésorier

.....